



ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES
NEDHARAT DES HABOUS DE RABAT
S. DE LA GESTION DES BIENS HABOUS

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N°09/NHR/BH/2025

TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE PEINTURE DES FAÇADES
EXTERIEURES ET DES PARTIES COMMUNES DE PLUSIEURS IMMEUBLES
ET BIENS HABOUS SIS AU TERRITOIRE DE LA NEDHARAT DES HABOUS
DE RABAT.

EN LOT UNIQUE

Appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 09/NHR/BH/2025 en vertu de l'article 33 et l'article 34, paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n°258.13 du 6 Dou Lkiada 1434(13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclut par l'Administration des habous au profit des Habous Publics.

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIKES
NEDHARAT DES HABOUS DE RABAT
S. DE LA GESTION DES BIENS HABOUS

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 09/NHR/BH/2025 en vertu de l'article 33 et l'article 34, paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n°258.13 du 6 Dou Lkiada 1434(13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclut par l'Administration des habous au profit des Habous Publics.

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

Monsieur Le Ministre Des Habous et des Affaires Islamiques, représenté par **Monsieur Mohamed ait Abbou**, le **NADER des HABOUS de RABAT** et désigné ci-après par l'Administration ou Le Maître d'ouvrage.

D'UNE PART

Et:

1. Cas d'une personne morale

La sociétéreprésentée par M/Mme :.....
.....qualité
Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des
pouvoirs qui lui sont conférés.
Au capital social Taxe professionnelle n°
Registre de commerce deSous le n°
Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
ICE N°.....
IF N°.....
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres).....
ouvert auprès de

Désigné ci-après par le terme « **ENTREPRENEUR** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

2. Cas de personne physique

M/Mme.....Agissant en son nom et pour son propre compte.
Registre de commerce desous le n°
Taxe professionnelle n° Affilié à la CNSS sous n°
Faisant élection de domicile au
ICE N°.....
Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres).....
ouvert auprès de.....

Désigné ci-après par le terme « **ENTREPRENEUR** »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

3. cas d'un groupement

Les membres du groupement soussignés constitué aux termes de la convention.....(les références de la convention)..... :

- Membre 1 :

M/Mme.qualité

Agissant au nom et pour le compte de.....en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés.

Au capital social Taxe professionnelle n°

Registre de commerce de..... Sous le n°.....

ICE N°.....

Affilié à la CNSS sous n°

Faisant élection de domicile au

Compte bancaire n° (RIB sur 24 chiffres).....

ouvert auprès de.....

- Membre 2 :

(Servir les renseignements le concernant)

-

-

- Membre n :

Nous nous engageons (conjointement ou solidairement, selon la nature du

groupement) ayant M..... ..(prénom, nom et qualité)..... en tant que mandataire du

groupement et coordonnateur de l'exécution des prestations, ayant un compte

bancaire commun sous n° (RIB sur 24 chiffres).....

ouvert auprès de (banque)

Désigné ci-après par le terme « ENTREPRENEUR »

D'AUTRE PART

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIV

SOMMAIRE

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

ARTICLE 2 : LOTS DU PROJET

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION DU MARCHE

ARTICLE 4 : MAITRE D'OUVRAGE

ARTICLE 5 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE

ARTICLE 6 : DOCUMENTS GENERAUX ET TEXTES SPECIAUX

ARTICLE 7 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

ARTICLE 8 : DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

ARTICLE 9 : L'APPROBATION ET NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

ARTICLE 10 : DELAI D'EXECUTION

ARTICLE 11 : REVISION DES PRIX

ARTICLE 12 : PENALITE DE RETARD

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENTS

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

ARTICLE 15 : DROITS DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES CAUTIONNEMENTS

ARTICLE 16 : RESTITUTION DES GARANTIES PÉCUNIAIRES OU LIBERATION DES CAUTIONS

ARTICLE 17 : PRESENCE DE L'ENTREPRENEUR SUR LES LIEUX DES TRAVAUX

ARTICLE 18 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

ARTICLE 19 : NANTISSEMENT

ARTICLE 20 : DECOMPTES PROVISOIRES

ARTICLE 21 : ACOMPTES

ARTICLE 22 : DECOMPTE DEFINITIF - DÉCOMPTES PARTIELS DEFINITIFS - DECOMPTE GENERAL DEFINITIF

ARTICLE 23 : RECEPTION PROVISOIRE

ARTICLE 24 : GARANTIES CONTRACTUELLES - DELAI DE GARANTIE

ARTICLE 25 : RECEPTION DEFINITIVE

ARTICLE 26 : TAXES

ARTICLE 27 : CHARGES PARTICULIERES

ARTICLE 28 : APPROVISIONNEMENT

ARTICLE 29 : RESILIATION

ARTICLE 30 : REGLEMENT DES SOMMES DUES

ARTICLE 31 : MODE DE REGLÈMENT

ARTICLE 32 : MESURES COERCITIVES - REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES-RECOURS A LA MEDIATION OU A L'ARBITRAGE – RECOURS JURIDICTIONNEL

ARTICLE 33 : COMPTE PRORATA

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS GENERALES TECHNIQUES

CHAPITRE III : DESCRIPTION DES OUVRAGES ET MODE DE REGLEMENT

CHAPITRE IV : BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES**ARTICLE 1: OBJET DU MARCHÉ**

Le présent Marché a pour objet l'exécution **TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE PEINTURE DES FAÇADES EXTERIEURES ET DES PARTIES COMMUNES DE PLUSIEURS IMMEUBLES ET BIENS HABOUS SIS AU TERRITOIRE DE LA NEDHARAT DES HABOUS DE RABAT DANS LES QUARTIERS SUIVANTES :**

N°	Nom	Adresse
1	Résidence El Mansour	عمالة الرباط، مقاطعة حسان وسط المدينة إقامة المنصور عمارة زنقة مولاي سليمان 2، عمارة زنقة أبو عنان 2
2	Résidence Royale	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة شارع مولاي سليمان عمارة رقم 8
3	Immeuble Moulay Rachid	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي حسان شارع مولاي رشيد عمارة رقم 24، رقم 26
4	Immeuble Al Abtal	عمالة الرباط مقاطعة أكدال الرياض حي اكداال شارع الأبطال العمارة 38
5	Résidence Al Kebibat	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي الديور الجامع شارع لقبليات اقامة لقبليات 1 عمارة أ، ب، ج، د
6	Al Kebibat 2	ملتقى زنقة الهند وشارع لقبليات اقامة لقبليات 2
7	Résidence Madagascar	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي الديور الجامع شارع مدغشقر اقامة مدغشقر عمارة أ، ب، ج، د
8	Immobilier Fleuri	عمالة الرباط مقاطعة حسان شارع محمد الخامس (عقار فلوري) عمارة 349، 361، 345
9	Immeuble Kouzane	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة شارع محمد الخامس العمارة 346
10	Immeuble Zagoura	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي حسان زنقة زاكورة عمارة 10، عمارة رقم 13
11	Immeuble Yanboua	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة وسط المدينة زنقة الينبوع عمارة 5 مكرر
12	Immeuble Baghdad	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة وسط المدينة زنقة بغداد عمارة 1
13	Immeuble Ouazzane	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة شارع علال بن عبد الله عمارة 15
14	Immeuble Taza (Gabes)	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة وسط المدينة زنقة قابس عمارة رقم 8
15	Immeuble Jabli	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة زنقة المعطي باخاي عمارة 8
16	Daanounia	عمالة الرباط مقاطعة أكدال الرياض حي الليمون شارع الحسن الثاني عمارة 201، 205
17	Immeuble Togo (Massa)	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي المحيط زنقة الطوغو عمارة 12
18	Résidence Al Hind	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي الديور الجامع زنقة الهند اقامة الهند عمارة A1، B1، B2، C، A2، A3، A4
19	Immeuble Beyrouth	قبالة وزارة العدل الرباط
20	Immeuble Al Boundoukia	عمالة الرباط مقاطعة حسان حي المحيط زنقة البندقية
21	Immeuble Abou Faris Al Marini	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة زنقة ابو فارس المريني
22	Immeuble Hims	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة زنقة حمص
23	Immeuble Patrice Lumumba	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة شارع باتريس لومومبا عمارة 60
24	Immeuble Ibn Al Khatib	عمالة الرباط مقاطعة اكداال الرياض حي الليمون زنقة ابن الخطيب العمارة B، A

25	Immeuble Avenue D'Alger	عمالة الرباط مقاطعة حسان شارع الجز انرقم 22 مكرر
26	Nédharat Des Habous	عمالة الرباط مقاطعة حسان المدينة العتيقة حي السوق زنقة باب شالة قبالة مدارس محمد الخامس
27	Immeuble Al Hoceima	عمالة الرباط مقاطعة حسان وسط المدينة زنقة الحسيمة
28	Immeuble Angola (La Division De La Construction Et Des Investissements)	زاوية زنقة أنغولا و زنقة مالي بحي المحيط بالرباط
29	Boutiques Près De La Mosquée Annasr	عمالة الصخيرات-تمارة، جماعة عين العودة، حي النصر، القطاع 2، جوار مسجد النصر الدكان رقم 01، الدكان رقم 02، الدكان رقم 03، الدكان رقم 04
30	Boutique Près De La Mosquée Imam Nafie	جماعة هرهور، جوار مسجد الامام نافع الدكان رقم 01

Et ce, pour le compte de la NEDHARAT DES HABOUS DE RABAT.

ARTICLE 2: CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à exécuter au titre du présent marché consistent en :

- Gros œuvre ;
- Etanchéité ;
- Revêtement des sols et murs ;
- Plomberie ;
- Electricité ;
- Menuiserie ;
- Peinture.

ARTICLE 3 : MODE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix en vertu de l'article 33 et l'article 34 paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclut par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics.

ARTICLE 4 : MAITRE D'OUVRAGE

Le Maître d'ouvrage est le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, représenté par Monsieur Mohamed Ait Abbou, le Nader des Habous de Rabat.

ARTICLE 5 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents constitutifs du marché sont ceux énumérés ci-après :

1. L'acte d'engagement ;
2. Le Cahier des Prescriptions Spéciales (CPS) ;
3. Les documents techniques ;
4. Le bordereau des prix - détail estimatif ;
5. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de Travaux (C.C.A.G.T) approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 6 Chaabane 1437 (13 mai 2016).

Les pièces contractuelles postérieures à la conclusion du marché comprennent :

- Les ordres de service ;
- Les avenants éventuels ;
- La décision prévue à l'article 57 du C.C.A.G.T, le cas échéant.

ARTICLE 6 : DOCUMENTS GENERAUX ET TEXTES SPECIAUX

A- Textes généraux :

1. Le code des Habous Dahir n° 1.09.236 du 8 Rabia 1 1431 (23 février 2010)
2. Dahir n° 1-15-05 du 29 Rabii I 1436 (19 Février 2015) portant promulgation de la loi n° : 112-13 relative au nantissement des marchés publics.
3. Arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 1593-15 du 19-Rejeb 1436 (8 mai 2015) fixant les modèles de documents pour le nantissement des marchés publics.
4. Arrêté du Chef du Gouvernement n°3-302-15 du 15 Safar 1437 (27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics ;
5. Arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, des fournitures et de services conclus par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics ;
6. L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 094.13 du 22 Joumada premier 1434 (03 avril 2013) fixant la nomenclature des règles comptables des Habous Publics ;
7. L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 257.13 du 22 Joumada premier 1434 (03 avril 2013) fixant la nomenclature budgétaire des Habous Publics ;
8. L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 2685.13 du 19 septembre 2013 portant l'organisation financière et comptable des Habous Publics ;
9. Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires et notamment le bordereau des salaires minimums ;
10. La circulaire n° 6011/T.P/IBM 458/4 relative à l'application de al T.V.A ;
11. Le décret N°2-14-394 du 6 Chaabane 1437(13 Mai 2016) approuvant le cahier des clauses Administratives générales applicables au marché de travaux (C.C.A.G.T) ;
12. Tous les textes législatifs et réglementaires concernant l'emploi, la sécurité du personnel, les salaires de la main d'œuvre particulièrement : le décret royal n°2.22.606 du 10 Safar 1444 (07 septembre 2022) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture ;
13. Ainsi que tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la soumission.

B. Textes spéciaux

L'Entrepreneur devra exécuter, tous ses travaux, ou installations conformément aux normes et règlements en vigueur au Maroc à la date de la remise de son offre, ou à défaut aux normes et règlements Français, Marocains et Européens notamment :

1. Les normes marocaines en vigueur, ou par défaut les normes françaises.
2. Le décret n° 2.94.223 du 6 moharrem 1415 (16 juin 1994) relatif à la qualification et la classification des entreprises de bâtiments et des travaux publics [lorsqu'il s'agit d'un marché soumis au système de qualification et classification des entreprises de BTP].
3. Par dérogation à l'Article III du D.G.A, il est fait référence aux règles pour le calcul et l'exécution de constructions en béton armé dites « règles BAEL » abrogeant les règles CCBA68.
4. Les règles techniques de conceptions et de calcul des ouvrages et construction en béton armé, suivant les méthodes des états limites dites règles BAEL83 et règles BAEL.91 ou règles B.P.E.L.
5. Les règles techniques de conception et de calcul des ouvrages et de construction en béton précontraint suivant la méthode des états limites dites règles B.P.E.L
6. L'arrêté n° 350/69 du Ministère des Travaux Publics du 15 Juillet 1969 ainsi qu'aux règles techniques PNA 7-1 1-CLE et 05 annexes à l'arrêté n°350/69 et normes 7/68-100, 7-62/411 et 732-202
7. Le devis général d'architecture (édition 1956 ou dernière édition) du Royaume du Maroc approuvé par la décision du ministre de l'habitat et de l'urbanisme du 27 février 1956 et rendu applicable par le décret royal n°406-67 du 17 juillet 1967 ;
8. Les règles définissant les effets de la neige et du vent (N.V 65) révisées en 1984 ou similaires.
9. Le décret n° 2.02.177 du 2 février 2002 approuvant le règlement parasismique (RPS 2000) applicable aux bâtiments, fixant les règles parasismiques et instituant le comité national de génie parasismique ;
10. Le devis Général pour les travaux d'Assainissement (Edition 1961 ou dernière édition)
11. Les conditions d'exécution du Gros œuvre, Toitures, Terrasses en béton armé édition 1946 de l'institut technique du Bâtiment et des Travaux Publics

12. Les règles d'exécution des étanchéités (cahier noir)
13. Les règlements locaux concernant l'alimentation en eau et en électricité des immeubles
14. Le dahir n°170-157 du 26 Joumada I 1390 (30 Juillet 1970) relatif à la normalisation industrielle notamment l'Article 3 définissant l'ensemble des normes marocaines homologuées se rapportant aux travaux du bâtiment
15. La circulaire 6001 T.P du 7 Août 1958 relative aux transports des matériaux et marchandises pour l'exécution des travaux publics
16. Le cahier des Charges Provisoires pour la fourniture des liants hydrauliques en date du 16 Mai 1951
17. Les règles d'utilisation des ronds crénelés et lisses en béton armé - Règles 1948 Ronds 40/60
18. Les documents Techniques Unifiés : (DTU) relatifs à la plomberie, électricité, étanchéité, etc.
19. les règlements de prévisions contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public « locaux d'habitation »
20. Le règlement général de voirie et de construction relatif à chaque ville.

NOTA :

L'entrepreneur devra se procurer ces documents s'il ne les possède pas et ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

ARTICLE 7 : CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entreprise déclare :

- Avoir apprécié toutes les difficultés résultant du projet, qui pourraient se présenter, et pour lesquelles aucune réclamation ne sera prise en considération.
- Avoir, pris pleine, connaissance de l'ensemble du dossier du projet
- Avoir fait préciser tout point susceptible de contestations.
- Avoir fait tout calcul et sous détail.
- N'avoir rien laissé au hasard pour déterminer les prix des prestations

Par conséquent, l'entrepreneur ne peut en aucun cas formuler des réclamations ou faire des réserves motivées par une connaissance insuffisante de l'état des lieux et des conditions d'accès ou de travail

ARTICLE 8 : DROITS DE TIMBRES ET D'ENREGISTREMENT

L'entrepreneur acquitte les droits auxquels peuvent donner lieu le timbre et l'enregistrement du marché, tel que ces droits résultent des lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 9 : L'APPROBATION ET NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par Monsieur le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques et son visa par le contrôleur financier local.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date fixée pour l'ouverture de plis.

Si la notification de l'approbation n'est pas intervenue dans ce délai, l'attributaire est libéré de son engagement vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Toutefois, le maître d'ouvrage peut avant l'expiration du délai visé au deuxième paragraphe du présent article, proposer à l'attributaire, par lettre recommandée, de maintenir son offre pour période supplémentaire, déterminée. L'attributaire dispose d'un délai fixé dans cette lettre à compter de la date de réception de la lettre du maître d'ouvrage pour faire connaître sa réponse.

ARTICLE 10 : DELAI D'EXECUTION

Conformément aux dispositions de l'article 8 du CCAGT, il est prévu un délai d'exécution de **HUIT (08) mois** pour l'ensemble des travaux, le délai prendra effet à compter du lendemain du jour de la date prévue par l'ordre de service, prescrivant le commencement de l'exécution des travaux.

ARTICLE 11 : REVISION DES PRIX

Conformément à l'arrêté n°258.13 précité.

1. En application de l'arrêté du Chef du Gouvernement n°3-302-15 du 15 Safar 1437 (27 novembre 2015) fixant les règles et les conditions de révision des prix des marchés publics, le montant des, travaux exécutés sera révisé par application de la formule ci-après, au cas où des variations économiques ont été constatées entre la date d'établissement des prix initiaux définies par les cahiers des charges et les dates d'expiration des délais fixés contractuellement pour l'achèvement de la réalisation des prestations objet du marché.

2. La révision des prix des prestations réalisées au cours d'un mois donné est obtenue en utilisant dans la formule de révision des prix les valeurs des index de ce mois.

3. Toutefois, si ces valeurs ne sont pas encore publiées au moment de l'établissement des décomptes provisoires, le maître d'ouvrage peut valablement réviser les prix par application des dernières valeurs connues. Si pendant le délai contractuel, des variations sont constatées dans la valeur des index de référence, les prix du marché sont révisés par application de la formule ci-dessous :

Les prix du présent marché sont révisables.

$$P = P_o * (0.15 + 0.85 * (BAT6/BAT6_o))$$

Dans laquelle

P= prix révisé de la nature d'ouvrage considéré, Po =prix initial du marché

BAT6= index global bâtiment tous corps d'état au mois de la date d'ouverture des plis et BAT6o= index global relatif aux bâtiments tous corps d'état considéré respectivement à la date d'exigibilité de la révision et au moment de l'offre, tel que défini dans la circulaire ministérielle relative aux index globaux datée de Mars 1987.

ARTICLE 12 : PENALITE DE RETARD

- Conformément à l'article n° 65 du C.C.A.G.T, à défaut par l'entrepreneur d'avoir terminé les travaux à la date ainsi déterminée, il lui sera appliqué, sans préjudice, des mesures qui pourraient être prises par l'Administration en application de l'article n°79 et 80 du C.C.A.G.T, une pénalité pour retard de 1 pour mille (1/1000) du montant du marché par jour calendaire de retard.
- Ledit montant est celui du marché initial, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.
- Le montant des pénalités de retard est plafonné à 8% du montant initial du marché éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.
- L'application de ces pénalités ne libère en rien l'entrepreneur de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il a souscrites au titre du marché.
- Les pénalités sont encourues du simple fait de la constatation du retard par le maître d'ouvrage qui, sans préjudice de toute autre méthode de recouvrement, déduit d'office le montant de ces pénalités de toutes les sommes dont l'entrepreneur est redevable.
- La date retenue pour déterminer ce retard, sera celle de l'achèvement du délai contractuel d'exécution.

ARTICLE 13 : CAUTIONNEMENTS

Les formalités de cautionnement celle prévu par l'article 15 du CCAGT.

Les cautionnements sont constitués dans les conditions fixées par les textes en vigueur au moment de la passation du marché par le titulaire du marché, à titre de cautionnement définitif.

Le montant de cautionnement provisoire a été fixé à **SOIXANTE-DEUX Mille Dirhams TTC (62. 000.00 DHS TTC)**

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant initial du marché, arrondi au dirham supérieur.

Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

Le cautionnement définitif reste affecté à la garantie des engagements contractuels de l'entrepreneur jusqu'à la réception définitive des travaux.

ARTICLE 14 : RETENUE DE GARANTIE

Conformément à l'article 16 et article 64 du CCAGT.

- La retenue de garantie à prélever sur les acomptes est de dix pour cent (10%), elle cesse de croître lorsqu'elle atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.
- La retenue de garantie peut être remplacée, à la demande de l'entrepreneur, par une caution personnelle et solidaire constituée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, conformément à l'article 64, du CCAGT.

ARTICLE 15 : DROITS DU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES CAUTIONNEMENTS

Le cautionnement provisoire reste acquis au Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, notamment dans les cas prévus à l'article 18 du CCAGT.

Le cautionnement définitif peut être saisi éventuellement dans les cas prévus par le CCAGT et ce conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 16 : RESTITUTION DES GARANTIES PÉCUNIAIRES OU LIBERATION DES CAUTIONS

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui en tient lieu est libérée après que le titulaire ait réalisé le cautionnement définitif.

Le maître d'ouvrage procède à l'inscription de la restitution du cautionnement provisoire ou de la libération de ladite caution dans le registre du marché.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT et le paiement de la retenue de garantie est effectué, ou bien les cautions qui les remplacent sont libérées à la suite d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage dans les conditions prévues à l'article 19 du GCAGT, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des travaux et conformément aux articles 18 et 121 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclu par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics.

ARTICLE 17 : PRESENCE DE L'ENTREPRENEUR SUR LES LIEUX DES TRAVAUX

Conformément à l'article 21 du CCAGT.

Pendant la durée des travaux, l'entrepreneur doit être présent en permanence sur le lieu d'exécution des travaux ou se faire représenter par un de ses collaborateurs désignés par lui et accepté par le maître d'ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu d'assister personnellement au moins deux fois par mois aux visites de chantier faites par le maître d'ouvrage.

La direction de ce chantier devra être effectivement assurée, sans interruption. Si la qualification du responsable n'apparaît pas suffisante, le maître d'ouvrage pourra en demander le remplacement ou l'assistance jugée nécessaire en application de l'article 22 du CCAGT.

ARTICLE 18 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES

L'entrepreneur doit dresser au maître d'ouvrage, avant tout commencement des travaux, les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché (assurance véhicules automobile, accident de travail, responsabilité civile, dommage à l'ouvrage) et ce conformément aux dispositions de l'article 25 du CCAG-Travaux.

ARTICLE 19 : NANTISSEMENT

Dans L'éventualité d'une affectation en nantissement, il sera fait application des dispositions de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n°1-15-05 du 29 Rabii II (19 février 2015), étant précisé que :

- 1- La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du marché sera opérée par Monsieur le NADHER des Habous de RABAT
- 2- Au cours de l'exécution du marché les documents cités à l'article 8 de la loi n°112-13 peuvent être requis par le maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire du nantissement ou de la subrogation, et sont établis sous sa responsabilité.
- 3- Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.
- 4- Les paiements, prévus au marché, seront effectués par les soins du contrôleur financier local.
- 5- Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.
- 6- Les frais de timbre de l'original du marché et de l'exemplaire unique remis au titulaire sont à la charge de ce dernier.

ARTICLE 20 : DECOMPTES PROVISOIRES

- 1- Il est dressé chaque fois qu'il est nécessaire et au moins une fois par mois, à partir des attachements, un décompte provisoire, qu'il faut soumettre à la vérification du maître d'œuvre, le cas échéant, et à la signature du maître d'ouvrage indiquant la date d'acceptation des attachements telle que prévue à l'article 61 du CCAG-T et servant de base aux versements d'acomptes à l'entrepreneur.

- 2- Une copie de ce décompte est communiquée à l'entrepreneur dans un délai n'excédant pas dix (10) jours à partir de la date des signatures par le maître d'ouvrage.
- 3- En attendant l'approbation du décompte définitif, le dernier décompte provisoire établi sur la base des attachements et les éléments acceptés par le maître d'ouvrage et l'entrepreneur, doit lui être réglé.
- 4- En cas d'omission ou d'erreurs sur les éléments constituant le dernier décompte provisoire rectificatif est établi pour tenir compte des omissions ou des erreurs précitées.

ARTICLE 21 : ACOMPTES

Le paiement d'acomptes s'effectue au même rythme que celui fixé pour l'établissement des décomptes provisoires sauf retenue d'un dixième (1/10) pour garantie.

ARTICLE 22 : DECOMPTE DEFINITIF - DÉCOMPTES PARTIELS DEFINITIFS - DECOMPTE GENERALDEFINITIF

Pour l'établissement du décompte définitif, des décomptes partiels définitifs et du décompte général définitif, il est fait application des dispositions des paragraphes 1 à 8 de l'article 68 du CCAGT.

ARTICLE 23 : RECEPTION PROVISoire

Les ouvrages ne sont réceptionnés, qu'après avoir subi, aux frais de l'entrepreneur, les contrôles de conformité des travaux avec l'ensemble des obligations du marché et, en particulier, avec les spécifications techniques.

Il ne sera pas prévu de réceptions partielles des travaux dans le cadre du présent marché.

L'entrepreneur a un délai de dix (10) jours pour procéder aux opérations préalables à la réception des ouvrages à compter de la date de réception de l'avis de convocation adressé par le maître d'ouvrage.

Les opérations préalables à la réception comportent les alinéas mentionnés au paragraphe 2 de l'article 73 du CCAGT.

Les conditions de prononciation de la réception provisoire des travaux sont conformes à l'article 73 du CCAGT.

ARTICLE 24 : GARANTIES CONTRACTUELLES - DELAI DE GARANTIE

Le délai de garantie est égal à douze (12) mois à compter du lendemain de la date du procès-verbal de la réception provisoire des travaux sauf stipulation différente du cahier de prescription spéciales ou prorogation en application des prescriptions de l'alinéa 2 du paragraphe A de l'article 75 du CCAGT.

Pendant le délai de garantie, indépendamment des obligations qui peuvent résulter pour lui de l'application de l'article 78 du CCAG.T, l'entrepreneur est tenu à une obligation dite « obligation de parfait achèvement » au titre de laquelle il doit, à ses frais procéder aux opérations mentionnées aux alinéas 1), 2), 3), et 4) du paragraphe A) de l'article 75 du CCAG.T

ARTICLE 25 : RECEPTION DEFINITIVE

Conformément à l'article 76 du C.C.A.G-T

La réception définitive sera prononcée douze (12) mois après la date du procès-verbal de la réception provisoire. Durant cette période, l'entrepreneur est tenu à l'obligation de garantie contractuelle prévue à l'article 75 du CCAG.T.

L'entrepreneur demande, par écrit, vingt (20) jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie prévu à l'article 75 du CCAG-T, au maître d'ouvrage de procéder à la réception définitive des travaux.

Le maître d'ouvrage désigne la ou les personnes pour procéder à la réception définitive au plus tard les dix (10) jours qui suivent l'expiration du délai de garantie Il convoque à cet effet l'entrepreneur.

La réception définitive est prononcée dans les conditions prévues par le paragraphe 3 de l'article 75 du CCAG.T.

Si l'entrepreneur n'a pas rempli à la date de la réception définitive des travaux les obligations prévues par l'article 75 du CCAGT, il est fait application des mesures prévues par l'article 79 du CCAG.T.

ARTICLE 26 : TAXES

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée par la loi n°30-85 relative à la T.V.A promulguée par le Dahir n° 1-85-347 du 20 Décembre 1285, ainsi qu'au Décret n°02-86-99 du 14 Mars 1986 pris pour son approbation.

ARTICLE 27 : CHARGES PARTICULIERES

Les prix remis par l'entreprise comprendront tous les frais afférents à l'entreprise et notamment les frais suivants :

Tous les frais de douane, taxes et impôts divers ;

Tous les frais de voirie (balisage, affichage, échafaudage, inauguration), exigés par le maître d'ouvrage ;

Tous les frais d'assurance contre les accidents du personnel et des véhicules, responsabilité civile, risque d'incendie, risque de vol ou détérioration pendant la durée des travaux ;
 Tous les frais de branchement et de consommation d'eau et d'électricité pendant la durée des travaux ;
 Tous les frais de gardiennage de nuit et pendant les jours fériés du chantier et de ces abords ;
 Tous les frais de transports et de déplacement divers ;
 Tous les frais de charges sociales (C.N.S.S, congés payés et ceux exigés par la législation du travail).

ARTICLE 28 : APPROVISIONNEMENT

Dans le cadre du présent marché, il ne sera pas prévu d'approvisionnement en matériaux et matières premières.

ARTICLE 29 : RESILIATION

Le marché peut être résilié de plein droit dans les cas suivants :

- En cas de décès de l'entrepreneur en application de l'article 50 du CCAG-T.
- En cas d'incapacité civile ou d'interdiction d'exercice de la profession ou d'incapacité physique ou mentale de l'entrepreneur en application de l'article 51 du CCAG-T.
- En cas de liquidation ou redressement judiciaire en application de l'article 52 du CCAG-T
- Dans le cas où l'entrepreneur ferait preuve d'une activité insuffisante ou le cas d'inexécution des clauses du présent marché, l'administration mettra l'entrepreneur en demeure de satisfaire à ses obligations dans un délai de quinze jours (15jours) à dater de la notification de la mise en demeure sauf s'il y a urgence jugée par le maître d'ouvrage conformément à l'article 79 de CCAGT.
- Passé ce délai, si la cause qui a provoqué la mise en demeure subsiste, le marché sera résilié sans indemnités.
- Le marché peut être résilié aussi dans tous les autres cas prévus au CCAG.T.

ARTICLE 30 : REGLEMENT DES SOMMES DUES

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du titulaire au compte bancaire N°..... Ouvert auprès de la

ARTICLE 31 : MODE DE REGLÈMENT

En application de l'article 60-A du CCAGT les décomptes sont établis en appliquant aux quantités & ouvrages réellement exécutées et régulièrement constatées, les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif, en tenant compte, s'il y a lieu, du montant résultant de la révision des prix. Le montant de chaque décompte est réglé à l'entrepreneur après réception par le maître d'ouvrage de la situation et des pièces justificatives nécessaires à sa vérification, selon le mode de règlement relatif au code des Habous Dahir N° 1.09.236 du 8 Rabia 1 1431 (23 février 2010 et ses textes d'applications, notamment :

- L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 094.13 du, 22 Joumada premier 1434 (03 avril 2013) fixant la nomenclature des règles comptables des Habous Publics
- L'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 19 septembre 2013 portant l'organisation financière et comptable des Habous Publics

ARTICLE 32 : MESURES COERCITIVES - REGLEMENT DES DIFFERENDS ET LITIGES- RECOURS A LA MEDIATION OU A L'ARBITRAGE – RECOURS JURIDICTIONNEL

Lorsque l'entrepreneur ne se conforme pas soit aux stipulations du marché, soit aux ordres de services qui lui sont donnés par le maître d'ouvrage, l'autorité compétente le met en demeure d'y satisfaire dans un délai déterminé par une décision qui lui est notifiée par un ordre de service. Ce délai, sauf si le maître d'ouvrage juge qu'il y a urgence, n'est pas inférieur à 15 jours, à dater de la notification de la mise en demeure.

Passé ce délai, si l'entrepreneur n'a pas exécuté les dispositions prescrites l'autorité compétente peut appliquer l'une des mesures coercitives mentionnées au paragraphe 1 de l'article 79 du CCAG-T et conformément aux paragraphes de 3 à 7 du même article.

Conformément aux articles 79, 80, 81, 82, 83 et 84 du CCAG.T les différends qui pourrait survenir entre l'Administration et l'entreprise seront soumis au tribunal administratif de Rabat faute d'un accord à l'amiable conformément à l'article 129 de l'arrêté ministériel précité.

ARTICLE 33 : COMPTE PRORATA

Vu que le marché sera exécuté en lot unique, il n'y aura pas de compte prorata.

CHAPITRE II : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

APPROVISIONNEMENTS :

L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions utiles pour avoir sur son chantier la quantité de matériaux vérifiés et acceptés indispensables à la bonne marche des travaux et dont l'échantillon aura été accepté par le BET. La demande de réception d'un matériau autre que les matériaux préfabriqués devront être faites au moins quatre (4) jours avant son emploi. Pour les matériaux préfabriqués, ce délai sera d'un (1) mois à pied d'œuvre.

Les matériaux fournis par l'entrepreneur restent sous sa garde et sa responsabilité, même après avoir été accepté provisoirement par la maîtrise d'œuvre. L'entrepreneur devra, en conséquence, supporter les pertes ou avaries pouvant survenir et ce jusqu'à la réception provisoire des travaux.

PROVENANCE DES MATERIAUX :

Les matériaux et matériels destinés à l'exécution des travaux seront d'origine marocaine ; il ne sera fait appel aux matériaux ou matériel d'origine étrangère qu'en cas d'impossibilité de se les procurer sur le marché marocain. Les matériaux et matériels proviendront des lieux d'extraction ou de production nationale ou des dépôts du Maroc. Par le fait même du dépôt de son offre, l'entrepreneur sera réputé connaître les ressources des carrières, dépôts ou usines indiqués ci-avant, ainsi que leurs conditions d'accès, d'exploitation et de vente. Aucune réclamation ne sera recevable concernant le prix de revient à pied d'œuvre de ces matériaux.

GROS ŒUVRE

PROVENANCE DES MATERIAUX

Les matériaux destinés à l'exécution des travaux seront d'origine marocaine ; il ne sera fait appel aux matériaux d'origine étrangère qu'en cas d'impossibilité de les procurer sur le marché marocain. Les matériaux proviendront en principe des lieux d'extraction ou de production suivants :

<u>DESIGNATIONS DES MATERIAUX</u>	<u>QUANTITE ET PROVENANCE</u>
Sable	Des meilleures carrières de la région
Gravette, pierres cassées	De concassage de calcaire dur des meilleures carrières agréées de la région, tamisées et lavées avant emploi ; la gravette de rivière est exclue pour le B.A.
Tout venant	Des meilleures carrières de la région
Ciment	CPI45-CPI35, des usines de la région
Chaux grasse	Des fours à chaux de la région
Briques	Des usines de la région devant satisfaire aux prescriptions des articles 18 et 19 du D.G.A.
Tuyaux de ciment, Agglos, hourdis, éléments préfabriqués en ciment	Des usines agréées
Ronds à béton doux ou à adhérence améliorée	Des dépôts agréés devant satisfaire aux conditions de l'article 61 du D.G.A.
Granulats	Des meilleures carrières de la région.

Aucune réclamation ne sera recevable concernant le prix de revient à pied d'œuvre de ces matériaux.

ESSAIS MATERIAUX

Des essais seront prévus dans le but de préciser et de connaître les qualités auxquelles devront répondre un certain nombre de matériaux définis dans le présent chapitre. Les échantillons seront prélevés dans les fournitures susceptibles d'être reçus. Ils seront fournis gratuitement par l'entrepreneur.

Les essais seront effectués, conformément aux stipulations du Devis Général d'Architecture, par un laboratoire d'Essais agréé par la Maîtrise d'œuvre.

Les frais des essais sont à la charge de l'entreprise adjudicatrice du présent Marché.

VERIFICATION DES MATERIAUX

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions utiles pour avoir sur son chantier la quantité de matériaux vérifiés et acceptés indispensable à la bonne marche des travaux et dont l'échantillonnage sera agréé par le B.E.T.

La demande de réception d'un matériel autre que les matériaux préfabriqués devront être faits au moins quatre jours avant son emploi. Pour les matériaux préfabriqués, ce délai sera d'un mois à pied d'œuvre.

COMPOSITION DES MORTIERS

Désignation	Ciment CPJ 35	Chaux grasse éteinte	Sable	Grain de riz	Emploi
Mortier n°1	250		500	500	Dégrossissage d'enduit
Mortier n°2	350		660	340	Hourdage de maçon
Mortier n°3	400		500	500	Mortier reprise de béton
Mortier n°4	500		1000		Enduit lisse, chape, scellement, support revêtement, enduit de finition
Mortier n°5	250	150	1000		Enduit bâtard
Mortier n°6	500		700	300	Chape étanche, enduit étanche avec adjonction d'hydrofuge de masse suivant dosage fabricant
Mortier n°7	400		1000		Aggloméré, support façade

OUVRAGES ET PRESCRIPTIONS DIVERS**Tuyaux d'assainissement**

Les tuyaux seront en ciment comprimé de provenance d'une usine agréée.

Les génératrices seront rectilignes. L'épaisseur régulière la longueur d'une pièce ne dépassera pas 2,5 m.

Les essais d'étanchéité seront effectués à une pression de 1 bar.

La pose sera assurée sur couche de sable et cailloux, avec empêchements à l'endroit des collets.

L'alignement sera assuré sans ressaut.

Les joints seront comblés au mortier spécial sable-ciment par mortier.

Un écouvillon sera passé à l'intérieur pour éviter toute balèvre les branchements et dérivations seront assurés à au moins 75°, et déborderont sur les faces des regards.

Aux traversées des chaussées les tuyaux seront enrobés de béton + 50 cm au-delà des bordures.

REVETEMENT DE SOLS ET MURS**GENERALITES**

Dans l'exécution des travaux de revêtements l'entrepreneur devra :

- Exécuter les travaux selon les plans et détails de la Maîtrise d'œuvre.
- Soumettre avant tout commencement d'exécution, à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre et du Maître d'ouvrage tous les plans, schémas et procédés qu'il serait amené à mettre au point et à utiliser.
- Présenter pour réception et agrément des échantillons de tous les matériaux qui seront mis en œuvre.
- Avant toute exécution, vérifier toutes les cotes des dessins remis par la Maîtrise d'œuvre, et des travaux exécutés par les autres corps d'état, signaler en temps utile les erreurs ou omissions qui auraient pu se produire, ainsi que tous les éventuels changements qu'il se proposerait d'y apporter.
- Assurer la protection et la conservation de tous ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux.
- Savoir que de toute manière, le fait d'exécuter sans rien changer aux prescriptions des documents remis par la Maîtrise d'œuvre, ne peut atténuer en quoi que ce soit, sa pleine et entière responsabilité de réalisateur.

- Les indications des plans à grande échelle, font prime sur celles des plans d'ensemble.

QUALITE DES REVETEMENTS

Les revêtements de sols et muraux mis en œuvre devront être de première qualité, exempts de tous défauts et devront satisfaire aux normes en vigueur.

Des échantillons seront soumis à l'agrément du BET et du Maître d'Ouvrage avant toute mise en œuvre.

Tout matériel ou matériaux non conforme à l'échantillon sera obligatoirement refusé.

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES TECHNIQUES

Normes à respecter :

Les travaux exécutés au titre du présent Chapitre seront rigoureusement conformes aux D.T.U., Normes et Règlements en vigueur à la date de signature du marché, notamment :

- D.T.U 52 : Cahier des Charges applicables aux travaux de revêtement de sols scellés, applicable aux locaux d'habitation et de bureaux.
- D.T.U 55 : Cahier des Charges applicables aux travaux de revêtements muraux scellés, destinés aux locaux d'habitation et de bureau.

Les revêtements posés à la colle (ou au ciment colle) seront obligatoirement réalisés avec des produits ayant obtenu un avis technique du C.S.T.B. par les groupes spécialisés suivants :

- Groupe N° 12 : Revêtements de sol
- Groupe N° 13 : Revêtements muraux

A défaut, il sera tenu scrupuleusement compte des recommandations et prescriptions des fabricants.

Outre l'avis technique du C.S.T.B., le système de fixation de revêtements devra, le cas échéant, être accepté par le Bureau d'Etudes.

Pose au sol

L'entrepreneur devra avant toute mise en œuvre de ses matériaux, un dépoussiérage total de toutes les surfaces à recouvrir. La pose sera faite sur une forme de mortier de 0,04 m d'épaisseur minimum parfaitement dressée et damée.

Les matériaux seront posés au mortier de ciment et battus afin que le mortier reflue partiellement dans les joints.

Ces matériaux seront posés à joints réduits, le coulis de remplissage des joints sera exécuté au ciment pur, après durcissement suffisant du mortier déposé pour éviter les descellements des carreaux, et au plus tôt le lendemain de la pose.

Les plinthes seront posées au mortier de ciment ou collées.

Dans le cas d'une pose au nu de l'enduit, un joint en creux sera réservé entre l'enduit et la plinthe.

Joints

Les joints au sol seront réalisés au coulis de ciment. Ils ne devront jamais dépasser 1mm.

La planéité des surfaces sera parfaite et pourra éventuellement être testée à la bille d'acier.

Nettoyage des revêtements

Les revêtements de sols et murs seront livrés en parfait état de propreté et devront permettre une mise en service immédiate.

Le nettoyage sera réalisé au fur et à mesure du travail de pose pour éviter le ternissage des matériaux, et avant livraison du revêtement fini.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra assurer la parfaite protection de ses ouvrages jusqu'à moment de la réception. Il devra également assurer la bonne conservation de ses protections et les remplacer éventuellement. Cette protection devra être très efficace car toute détérioration des revêtements obligera à une réfection entièrement à la charge de l'entrepreneur.

ELECTRICITE

PRESCRIPTIONS GENERALES :

Les matériaux devront être conformes aux arrêtés et circulaires techniques en vigueur et en particulier :

aux règlements de la société de distribution de courant (ONEE ou la Régie), ainsi que le cahier de charge de l'ONEE approuvé par le Décret n° 2-73-533 du 3 Kaada 1339 (29/11/1973) ainsi qu'aux règlements des salles recevant le public.

A toutes les circulaires du Ministère des Travaux Publics.

Aux normes marocaines

À la dernière édition des normes et publications de l'U.T.E. en particulier la C15-100 dernière révision.

À l'arrêté viziriel du 10 Juin 1939 sur les protections des travailleurs dans les établissements mettant en œuvre des courants électriques.

L'entrepreneur s'assurera que les sections des conducteurs sont calculées correctement suivant les normes. Elles seront conformes aux normes et publications de l'U.T.E. (NFC 15.100 du 17/11/65) révisées en 1994.

L'entrepreneur s'assurera que la marque des câbles qu'il se propose d'employer est agréée par la société de distribution.

PROVENANCE DES MATERIAUX :

Les matériaux proviendront en principe des lieux de production suivants :

DESIGNATION DES MATERIAUX	QUALITE & PROVENANCE
Câblerie et filerie.	Des usines du Maroc
Appareillage	des dépôts du Maroc
Lustrerie	des dépôts du Maroc

Par le fait même du dépôt de son offre, l'entrepreneur est réputé connaître les ressources des dépôts et usines indiquées ci-dessus, ainsi que leurs conditions d'accès et de vente.

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES :

Règlements techniques à observer :

Dans la réalisation des installations, le contractant devra se conformer notamment aux règles techniques annexées à l'arrêté du Ministère des Travaux Publics et des Communications n° 350.67 du 15 Juillet 1967 portant règlement sur les installations électriques dans les immeubles et les branchements qui les alimentent et complémentirement à ces règles, aux spécifications, règles de normalisation et instructions publiées par l'U.T.E. Dans son édition la plus récente, en particulier au document technique unifié D.T.U 70.1.

Conducteur et mode de pose :

Les câbles ou conducteurs seront adaptés aux locaux dans lesquels ils seront utilisés.

Les locaux sont classés en fonction des risques qu'ils présentent au paragraphe «classification des locaux». Tous les conducteurs ou câbles devront être démontables sans démolition. Les câbles vingtaines ne seront pas admis noyés sous enduit.

Les lignes principales seront en câble U 1000 R 12 N. Ces câbles seront posés encastrés sous conduits.

Les lignes secondaires seront en conducteur U 500 V. Il sera utilisé des conducteurs U 500V, sous tube acier en apparent ou encastré suivant leur destination.

Les conditions de pose répondront, en outre aux prescriptions du chapitre 3 de la norme NM 7 11 CL.005 en particulier, les tubes acier devront être reliés aux circuits de terre et devront s'arrêter dans les boîtes ou au droit du nu du plafond pour les sorties des points lumineux.

Canalisations sous conduits :

Les conduits devront être largement dimensionnés pour permettre le remplacement facile des conducteurs.

Les conduits NRB devront être de type émaillé et les raccords filetés seront montés à la cêruse.

Les conduits métalliques seront tous raccordés au circuit de terre.

Les conduits isolants encastrés seront du type 100 E et répondront aux normes C.68100 C.68745.

Canalisations souterraines :

Les canalisations souterraines seront réalisées conformément aux indications du chapitre 3.3.5 de la norme NM7.11 CL.055.

Elles seront en câbles U 1000 R12N dont la protection mécanique sera assurée par une buse. Si plusieurs câbles utilisent le même cheminement, ils devront être espacés de 0,20 m au moins

Spécifications particulières :

Toutes les tranchées pour la pose de canalisations souterraines seront exécutées en 0,05 m de largeur.

Le remblai sera soigneusement exécuté avec apport de sable (15 cm en dessous) et de la terre du déblai après élimination des cailloux. Dans la traversée de routes, d'allées et des ouvrages cimentés aux points de croisement avec des conduites de gaz, eau, égouts, chauffages, etc. Les câbles seront posés dans des fourreaux d'un diamètre de 100 mm, au moins. Ces fourreaux seront correctement jointoyés entre eux et bouchés à chaque extrémité pour éviter les rentrées de terre, etc.

Avant comblement des tranchées, la position des câbles sera relevée avec soin et reportée sur un plan coté qui sera remis au Maître de l'Ouvrage lors de la livraison des installations. La profondeur minimale de fouille sera de 0.50 m au sol fini. Tous les câbles enterrés seront d'une seule longueur.

Dans les parties hors sol, le câble recevra une protection mécanique par conduit NRB sur une hauteur minimale de 2,00 m.

Traversée De Parois :

Elles seront réalisées conformément au chapitre 3, de la norme NM 7.11.CL. 005.

Tous les fourreaux sont dus par l'installateur.

Les réservations de passage et les fourreaux dans les ouvrages importants du gros-œuvres pourront, après accord de la maîtrise d'œuvre, être réservés ou mis en place à la construction d'après, les plans et croquis coté ou la responsabilité de l'installateur.

Canalisations sous conduits encastrés :

Les canalisations seront réalisées aux prescriptions de la norme NM 7.11.CL. 005, article 3.3.12 et à celles du tableau du DTU 70.1.

Connexions et dérivations :

Les épaulements sont interdites quel que soit le mode de pose ; toutes les connexions devront se faire sur des bornes fixées dans des boîtes de dérivation ou sur les bornes des appareils, à l'exclusion des douilles de lampes à l'incandescence.

A cet effet, il devra être encastré dans les plafonds, aux emplacements des points lumineux où arriveront plus d'un conduit, des boîtes de dérivation en plastique. Ces boîtes doivent être posées de préférence au moment de coulage des dalles.

Dans le cas de canalisations encastrées, les boîtes de dérivation devront être encastrées, les couvercles affleurant la surface finie.

Toutes les boîtes de dérivation seront en matière isolante ou en tôle recouverte de polystyrène.

Les boîtes et coffrets en tôle seront mis à la terre.

Identification du conducteur de neutre :

Comme neutre, on utilisera le conducteur de couleur bleu clair. A défaut de cette couleur, on utilisera un conducteur blanc, gris, ou encore le repérage à chaque extrémité par étiquette collée (genre bande sterling) portant la lettre N. tout le repérage devra être uniforme dans tout l'établissement.

Equilibrage :

L'équilibrage des phases devra être obtenu sur chaque départ des tableaux du coffret de dérivation.

Protection des personnes :

La protection des personnes contre les dangers présentés par les courants électriques sera réalisée conformément aux indications du chapitre 6 de NM 7.11.CL. 005.

Les mesures de protection des personnes contre les dangers qu'elles encourent du fait de la mise sous tension accidentelle des masses (protection contre les contacts indirects) seront du type B.A, c'est à dire avec mise à la terre des masses et dispositifs de coupure automatique associés.

Les installations dans les salles d'eau seront exécutées conformément au paragraphe 6.4 de la norme.

On veillera tout particulièrement à l'exécution de la liaison électrique entre les canalisations métalliques.

Chaque bâtiment comprendra une prise de terre et un circuit de terre. La prise de terre sera constituée éventuellement par un câble de 35 mm nu posé en tranchée pour obtenir une valeur de 10 Homs au moment de la réception. La valeur de 37 Homs ne devra pas être atteinte quelle que soit la saison.

Le circuit de terre général du bâtiment sera constitué par un conducteur en cuivre de section appropriée ainsi que les dérivations.

Les conducteurs de terre des «circuits terminaux» seront déterminés conformément aux indications du tableau 6 C de la norme NM 7.11.CL. 005.

Choix du matériel :

Tout le matériel devra être soumis pour approbation à la maîtrise d'œuvre.

Le matériel sera, chaque fois qu'il sera possible, de fabrication marocaine.

Conformité à la réglementation :

Toutes les fournitures devront porter la marque de conformité aux normes NF USE.

Le matériel sera choisi en fonction des locaux.

Interrupteurs d'éclairage :

Ils devront avoir un calibre de 10A minima. Pour les circuits lumières, ils pourront être unipolaires dans les conditions définies au 5.3 de la norme NM 7.11.CL. 005.

Les circuits force seront tous à coupure omnipolaire ;

Prises de courant :

Elles seront du type 10A.16A.32A avec ou sans prise de terre. Les socles devront obligatoirement être fixés par des vis, à l'exclusion de tout système à griffe.

Fusibles :

Tous les fusibles utilisés du type 'calibre', les intensités nommables seront déterminées à partir du tableau 5 de la norme NM 7.11.CL. 005. en fonction des sections des conducteurs. Les circuits terminaux seront protégés par des fusibles à cartouche 0,5 x 31,5 conformes à la norme NFC 61.200 de calibre approprié aux sections des conducteurs.

Disjoncteurs :

Les types des disjoncteurs sont précisés dans la suite du descriptif. Les disjoncteurs différentiels seront du type 650 MA conformes à la norme G.62.410. Les valeurs de courant de réglage seront choisies en fonction des indications du tableau 5 S de la norme NM 7.11.CL. 005.

Tableaux secondaires :

Les tableaux secondaires seront constitués, sauf spécifications contraires, d'un coffret entôle de préférence en matière isolante composant des ouvertures à la partie inférieure et à la partie supérieure, formés par des plaques usinées sur le chantier pour passage des canalisations, les entrées se feront par presse étoupes pour les câbles et par des manchons vissés pour les conduits.

Le matériel sera monté sur une platine en tôle ou en matière isolante à l'exclusion du bois.

Le coffret comprendra une borne de neutre en cuivre pour le raccordement des conducteurs de neutres.

Les barres comprendront des perçages taraudés pour recevoir des vis de 3, servant au serrage des conducteurs.

La barre de terre sera reliée à la masse du coffret s'il est métallique.

Ces tableaux recevront, s'ils sont métalliques, une protection ; ils seront peints à une couche de minimum de plomb contenant au minimum 20 % d'huile de lin. Il sera appliqué deux couches de peinture glycérophthalique pure dont la couleur est au choix de la maîtrise d'œuvre. Ils comprendront une porte avec fermeture à clé de sûreté sur laquelle seront incorporés les interrupteurs d'allumage, s'il y a lieu ;

Tout le matériel sera repéré par étiquette gravée fixée par vis afin de bien indiquer les circuits commandés ou protégés.

Réception :

A la fin des travaux et après mise sous tension, la réception technique des installations devra être demandée à la maîtrise d'œuvre.

Cette vérification portera sur :

Le niveau d'éclairage

Les sections des conducteurs

Le calibrage des protections

L'équilibrage des phases

Le niveau d'isolement des installations

Les dispositions de protection des personnes

La mise à la terre générale.

PLOMBERIE-SANITAIRES

OBJET

Le présent chapitre a pour objet de définir les ouvrages à réaliser ou les matériels ou installations mis en œuvre et en ordre de marche par l'entrepreneur et les exigences fonctionnelles auxquelles ces ouvrages et installations devront répondre ainsi que les prescriptions auxquelles l'exécution des travaux sera assujettie, afin de réaliser les travaux de : PLOMBERIE SANITAIRE - PRODUCTION D'EAU CHAUDE.

LIMITES DES PRESTATIONS

a/ Raccordement en eau :

L'Entrepreneur est chargé du raccordement de l'ensemble des équipements au réseau de distribution d'eau.

b/ Evacuations :

L'Entrepreneur est chargé du raccordement de l'ensemble des Evacuation au réseau existant.

PRESTATIONS INCLUSES DANS LES TRAVAUX DE PLOMBERIE :

Comprennent :

La fourniture et la mise en œuvre, conformément aux documents particuliers du marché

- Des tuyauteries, y compris raccords, assemblages, organes de fixation, protection extérieure, et en cas des tuyauteries enterrées, les terrassements et protection.
- Des robinets et vannes d'arrêts
- Des appareils sanitaires avec robinetterie
- Des canalisations d'évacuation EP – EU – EV, y compris coudes, tés, assemblages, tampons, dispositifs de libre dilatation.
- La production d'eau chaude.
- Etablissement des plans d'exécution suivant les normes et réglementation en vigueur et approuvés par le B.E.T, et le maître de l'ouvrage.
- L'entreprise doit reconnaître les renseignements concernant la mise à la terre des tuyauteries dans les salles d'eau, etc...
- Les percements, encastrement et scellements dans les murs non porteurs et cloisons par le mortier bâtard, les travaux devront être exécutés avant les travaux d'enduits réalisés dans les gros œuvres.
- La mise en place et calage des appareils sanitaires dont le scellement définitif sera effectué par le gros œuvre : WC à la turque, lavabo collectifs, évier, etc.
- L'entreprise doit effectuer tous les réservations au cours des travaux de Gros- œuvre pour réaliser les travaux de plomberie.
- Modification pour mise en conformité avec les conditions imposées par d'éventuelles modifications en cours d'exécution.
- Protection anti-rouille et peinture des pièces et métaux ferreux et peinture
- Supports des tuyaux et appareils avec dispositifs anti – vibratiles
- Vérification des ouvertures, trémies, gaines, en ce qui concerne leur adaptation au passage et à la visite des appareils lors des opérations de maintenance et d'entretien. les mises au point qui pourraient être nécessaires seront signalées au maître d'œuvre, et au maître de l'ouvrage.
- Le nettoyage et le rinçage de toute la tuyauterie et appareils des circuits d'alimentation et d'évacuation.
- Le nettoyage et l'enlèvement de tous gravats provenant de l'installation de la plomberie.
- La fourniture de la documentation technique.
- L'entretien des installations jusqu'à l'expiration du délai de garantie.

Il appartient au soumissionnaire d'examiner le dossier d'appel d'offres et d'apprécier si sa fourniture peut y être installée et raccordée.

L'entrepreneur ne pourra faire état d'une omission ou d'une mauvaise interprétation du présent descriptif pour refuser de fournir ou de monter un descriptif quelconque, dont l'absence mettrait en cause le fonctionnement et la sécurité des installations ou leur intégrité. Il lui appartiendra d'apprécier au cours de son étude de l'offre, les différences de réalisation pouvant survenir.

Sont également à la charge de l'entrepreneur le transport à pied d'œuvre et le stockage de tous les matériels et matériaux faisant partie des installations à réaliser.

QUALITE DES MATERIAUX

Installation :

L'entrepreneur devra prévoir un emplacement destiné à recevoir les échantillons de matériaux retenus en fonction des besoins propres au présent corps d'Etat.

Provenance des matériaux :

Terminologie :

La terminologie, les dimensions, les tolérances applicables aux matériaux, aux parties d'ouvrages et aux ouvrages seront définies par les normes Marocain et par le répertoire des éléments et ensembles préfabriqués du bâtiment

Matériaux à incorporer aux ouvrages :

Font parties des prestations de l'entreprise toutes les fournitures de matériaux qui ne sont pas expressément exclues par les présentes prescriptions générales techniques et qui doivent être incorporées aux ouvrages pour en assurer le bon fonctionnement et la bonne conservation.

Sauf indications particulières des prescriptions générales techniques, les matériaux devront satisfaire aux conditions fixées dans les présentes prescriptions générales techniques. A défaut de stipulation du dit descriptif concernant certains matériaux ou dans le cas de dérogations à certaines dispositions de ce même descriptif, proposées par l'entrepreneur, ce dernier devra préciser dans sa demande d'agrément les caractéristiques des matériaux qu'il désire utiliser, les essais de contrôle à effectuer pour en vérifier les qualités.

Provenance des matériaux et échantillons

Les matériaux seront d'origine marocaine ou à défaut d'origine étrangère suivant spécifications du présent cahier des charges.

L'entrepreneur devra pouvoir présenter à toutes les réquisitions des attestations et certificats prouvant l'origine et la qualité des matériaux.

Par le fait même de son offre, l'entrepreneur est censé connaître les ressources des dépôts du Maroc et ne pourra présenter aucune réclamation concernant le prix de revient à pied d'œuvre de ces matériaux.

La désignation faite des produits manufacturés à utiliser, spécifiée dans le présent descriptif, constitue la base de l'étude de prix que doit faire l'entrepreneur.

L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation de la maîtrise d'œuvre et du maître d'ouvrage au plus tard 20 jours calendaires à dater du jour fixant le point de départ du délai contractuel, une liste exhaustive du matériel qu'il se propose d'employer et devra, à la demande du maître d'œuvre, soumettre tout document technique que celui-ci juge nécessaire à l'agrément du matériel.

VERIFICATION DES MATERIAUX, MATERIELS ET MISE EN ŒUVRE

L'entrepreneur prendra toutes dispositions pour avoir sur son chantier la quantité de matériaux vérifiés et acceptés, indispensables à la bonne marche des travaux et dont l'échantillonnage aura été agréé par le B.E.T.

– Epreuves et contrôles en cours de travaux :

L'entrepreneur fournira tout le matériel, les instruments, la main d'œuvre et le personnel qualifié pour effectuer tous les essais nécessaires, ainsi que tous les matériaux nécessaires.

Le B.E.T sera averti par écrit de tous les essais à effectuer en présence du maître d'ouvrage. Tout défaut sera repéré et l'essai relatif renouvelé le plus tôt possible.

– Essais d'étanchéité des tuyauteries d'alimentation :

Ces essais seront conformes à l'article 4.3.11 du D.T.U N° 60.11

Les tuyauteries seront essayées avant l'application du calorifuge et avant de les enfermer dans la maçonnerie ou dans les tranchées.

– Essais d'étanchéité des canalisations d'évacuation :

Ces essais seront effectués d'après les prescriptions de l'article 4.3.12 du D.T.U N° 60.11

– Vannes et robinets :

Toutes les vannes et robinets devront pouvoir être manœuvrés aisément. Cette vérification sera effectuée l'installation étant sous sa pression normale.

Les vannes subiront également les essais d'étanchéité sous pression. Ces essais seront effectués après plusieurs manœuvres d'ouverture des vannes à une pression égale à 1.5 fois la pression de service.

Ils seront effectués de manière à déterminer facilement la vanne non étanche. Cette vanne sera démontée, réparée ou remplacée jusqu'à ce que l'étanchéité soit atteinte.

– Essais de réception provisoire :

En vue de la réception provisoire des installations, il sera procédé au contrôle de la conformité des installations tant du point de vue de la réglementation que de celui du respect des prescriptions générales techniques du marché.

Il sera procédé à la réception provisoire lorsque les conditions ci-après auront été réunies :

- 1- Achèvement de tous les travaux
- 2- Remise des documents prévus aux articles des présentes prescriptions générales techniques.
- 3- Demande écrite de l'entrepreneur
- 4- Essais de pré-réception concluants

APPAREILS SANITAIRES :

Les appareils sanitaires seront de premier choix et la robinetterie doit présenter de sérieuses garanties de robustesse et de facilité d'entretien et en règle générale conforme au DTU 60.1

Pose de la robinetterie :

Les robinetteries et accessoires seront posés aux emplacements prévus, conformément aux normes NF -- P 41.201, aux plans d'exécution approuvés, ainsi qu'aux indications des fournisseurs.

Toute la robinetterie telle que vannes, robinets, clapets, filtres, etc... sera installée de manière à ce qu'elle soit facilement accessible pour des raisons de contrôle et d'entretien.

Les essais auront lieu au jour fixé par la maîtrise d'œuvre, sur demande de l'entrepreneur.

Celui-ci devra avoir effectué au préalable des essais personnels et procédé à tous les réglages utiles.

L'entrepreneur fournira tout le matériel, les instruments, la main d'œuvre et le personnel qualifié pour effectuer les essais nécessaires. Tout défaut sera réparé à la charge de l'entrepreneur et l'essai renouvelé spécialement.

Les essais seront effectués dans les conditions définies par les normes en vigueur, par le cahier de prescription spéciales.

Toutes les installations seront essayées dans les conditions les plus critiques.

Pose des appareils sanitaires :

La pose des appareils se fera de manière à garantir

- Une parfaite stabilité en conformité avec leur garantie
- Un plan horizontal exécuté à la chignole.

L'ancrage dans les murs et sols s'effectuera au moyen de boulons scellés ou de tampons posés dans un percement exécutés à la chignole.

Toutes les fixations seront calculées en fonction de l'utilisation pleine charge de l'appareil.

Dans le cas d'une pose contre une cloison de faible épaisseur, des tiges filetées traverseront de part et d'autre cette cloison avec plaques d'appui des deux côtés.

Les consoles en fer profilé pour la pose de certains appareils tels que bacs de lavage ou éviers, devront être galvanisées à chaud.

Les appareils posés contre un mur, tels que lavabos, baignoire, W.C à la turque et urinoirs seront pourvus d'un joint en mastic souple inaltérable, pour éviter l'infiltration de l'eau entre le mur et l'appareil.

Mode d'exécution des travaux

Pose des canalisations :

Les tuyauteries seront soigneusement coupées conformément aux mesures relevées sur le chantier et seront mises en œuvre sans les forcer ni les courber, afin d'éviter tout obstacle dû à une pose défectueuse des tuyauteries. Il ne sera en aucune façon autorisé à procéder à des percements dans les dalles en béton armé, sans s'en être référé auparavant à la maîtrise de chantier.

Il est strictement interdit de percer des poutres ou poteaux ou de faire des saignées dans ceux-ci et dans les cloisons trois trous.

Les cintrages ne sont pas admis sur les tuyauteries en acier pour tous diamètres et sur les tuyauteries en cuivre au-delà du diamètre 20/22 pour tous les autres cas. L'entreprise aura recours aux raccords fabriqués d'usine.

Dans toutes les traversées de murs, cloisons ou dalles, les canalisations seront protégées par des fourreaux de diamètres appropriés en tube de fer galvanisé ou en plastique sur E.F, rugueux extérieurement, pour permettre le scellement. Ils dépasseront légèrement la surface de l'enduit.

Aux traversées du plancher, ils dépasseront le nu du revêtement fini de 0.02 m au minimum et seront munis d'un collet de fermeture.

Toutes les tuyauteries EF enterrées, encastrées, posées dans les caniveaux, gaines techniques, dans les placards ou sous les baignoires seront protégées par bande étanche recouvrement spirale à 50%

Les tuyauteries traversant les terrasses passeront dans les fourreaux (comme ci-dessus) avec émergence en tube de plomb dépassant la dalle de 0.15 m sur une plaque de plomb de 3 mm d'épaisseur avec gousset vissé sur le tube ou serré par un collier. L'entrepreneur fournira un détail d'exécution conformément au D.T.U pour approbation de la maîtrise d'œuvre.

Les tubes en fonte seront maintenus par des colliers démontables galvanisés espacés suivant les prescriptions. Des tampons hermétiques seront judicieusement posés pour permettre la visite de ces installations.

Des raccords de démontage et des vannes d'isolement seront installés sur des tuyauteries de façon à permettre l'enlèvement de tout appareil, sans pour autant arrêter le reste de l'installation.

Le matériau sera mis en œuvre de façon à éviter tout effilochement. Les filetages seront coniques, les bouts de tuyaux seront soigneusement alésés pour éliminer les bavures. Les filets seront complètement usinés et après assemblage du raccord, un maximum de trois filets restera visible.

Les raccordements entre les tubes galvanisés d'alimentation (en eau froide et eau chaude) et les appareils se feront en tube de cuivre au moyen de raccords mixtes avec joints diélectriques. Les diamètres de raccordement seront appropriés, parfaitement rectilignes et d'une section uniformément circulaire. Les tubes seront isolés de leurs supports par bagues diélectriques.

Nettoyage des canalisations :

Avant la mise en œuvre, les tuyauteries seront nettoyées de tout corps étranger. Les tuyauteries laissées en attente au cours de chantier et en fin travaux journaliers seront obligatoirement bouchonnées au moyen de tampons hermétiques en plastiques pour les tuyauteries d'évacuation et de bouchons acier pour les tuyauteries galvanisées.

Les tuyauteries EP et EU aboutissant dans les regards non définitivement couverts seront également bouchonnées.

Les appareils sanitaires seront également soigneusement bouchonnés.

L'entrepreneur du présent titre sera tenu pour responsable des éventuelles accumulations de déchets à l'intérieur des canalisations et devra prendre à sa charge le nettoyage complet des réseaux.

Désinfection de la bâche de stockage de l'eau et des tuyauteries à l'aide du permanganate de potassium Kmn 04.

Support des tuyauteries :

a) L'ensemble des supports et suspentes nécessaires au maintien et à la bonne tenue des canalisations est à la charge du présent titre.

b) Toutes les tuyauteries qui seront supportées par l'ossature de l'ouvrage, seront fixées au moyen de chandelles, colliers, supports.

Ces supports seront en acier doux et leurs dimensions seront en fonction de l'espacement et de la charge supportée par ces derniers.

Ils seront revêtus après montage de deux couches de peinture antirouille du type époxydique pigmentée au zinc et deux couches de peinture inhibitrice de corrosion, genres époxy appliqués :

- Une couche primaire
- Une couche intermédiaire en sous couche
- Une couche de finition

L'espacement des supports sera au maximum de :

- 1.5 m jusqu'au diamètre 20/27
- 2.2 m du 26/34 au 40/49
- 3 m au-dessus de 40/49

c) L'emploi de fil de fer, crochets ou chaînes ou suspensions équivalentes ne sera pas toléré.

Aucune tuyauterie ne pourra être suspendue à une autre tuyauterie.

d) les détails de suspension et supports établis par l'entrepreneur seront soumis à l'approbation du B.E.T avant fabrication. Toutes les suspensions seront pourvues d'écrous de blocages prêts pour le réglage en hauteur de tuyauteries.

e) Tous les réseaux d'alimentation devront être désolidarisés de la structure par interposition entre tuyauterie et colliers de fixation de bagues (diélectriques) plastiques d'isolation.

f) Les canalisations encastrées seront posées sans joint, raccord ou soudure. Elles seront protégées par une peinture antirouille et une bande étanche. Avant rebouchage des saignées, elles seront éprouvées sous pression (minimum 7 Kg/cm²).

g) En aucun cas les tuyaux ou éléments en plomb ou éléments en plomb où cuivre ne seront encastrés dans la maçonnerie au mortier de ciment. Les tuyaux et éléments en fer galvanisé ne pourront être encastrés dans le plâtre.

h) Les tubes cuivre seront assemblés entre eux, ainsi qu'aux vannes et accessoires du réseau par soudo-brasure à l'argent ou par l'intermédiaire de raccords à braser.

Les appareils sanitaires seront en porcelaine vitrifiée, en fonte émaillée et inox, conformément aux échantillons agréés et au cahier des charges. Les références données dans la description des appareils sanitaires conformes à celles des catalogues. Les robinetteries et équipements des appareils sanitaires seront obligatoirement en laiton chromé de première qualité et devront présenter de sérieuses garanties de robustesse.

PEINTURE

NORMES

Les normes marocaines en vigueur ou à défaut les normes internationales :

GENERALITES

L'entrepreneur devra faire connaître l'origine de tous ses matériaux et soumettre les échantillons qui lui seront demandés à l'approbation du maître d'œuvre, tous les matériaux seront de première qualité et mis en œuvre conformément aux prescriptions des fabricants. Tous les éléments peints devront être bien couverts et ne devront pas présenter d'imbus. Le

maître de l'œuvre pourra demander l'exécution de couches supplémentaires sur celles prévues et sans que l'entrepreneur puisse prétendre à aucun supplément, si les peintures ne couvraient pas parfaitement le support. Tous les rechampissages, qu'ils soient seront compris dans les prix unitaires, notamment les chambranles. Il pourra être demandé sans majoration de prix, l'emploi de couleurs fines, telles que vert de zinc, oxyde de chrome bleu de Prusse, etc...

Seront à la charge de l'entrepreneur : le transport des matériaux, leur mise en œuvre, la confection des échantillons.

PEINTURE

L'entrepreneur devra tous les travaux préparatoires et travaux de finition pour une parfaite exécution des diverses peintures.

Les travaux de peinture comprendront obligatoirement les phases suivantes :

Apprêt, nettoyage des fonds, brûlage pour les menuiseries bois rebouchages, impression, enduit général, etc...

La première couche de peinture après le séchage parfait de la première.

Le nettoyage parfait de toutes les pièces de quincaillerie ou appareillage électrique.

Tous les sols devront être efficacement protégés afin de n'être pas tachés.

Chaque opération terminée pourra faire l'objet d'un constat, les deux couches de peinture devront se différencier par une légère nuance de teinte, la deuxième peinture devra se différencier par une légère nuance de teinte, la deuxième couche étant bien entendue, au ton exact défini par la maîtrise d'œuvre. L'attention de reprises au savon noir, l'esprit de sel étant formellement interdite (sauf accord du maître de l'œuvre). Les hauts et bas de portes hors vue devront être peints, les serrures des portes bloquées devront être nettoyées avec précaution à l'essence et huilées ainsi que toutes les autres quincailleries, crémones, targettes, paumelles, etc... toutes les paumelles ou charnières perforées devront être huilées.

Les vitrages seront également soigneusement nettoyés avant la remise des bâtiments.

Le blanc de zinc devra être obligatoirement composé d'un minimum de 99.6% d'oxyde de zinc pour label de qualité.

« Cachet vert » tout produit destiné à remplacer l'huile de lin pure est formellement interdit.

APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dans le cas où le branchement d'eau pour l'alimentation générale du chantier ne serait pas encore réalisé lors du démarrage des travaux, l'entrepreneur devra assurer son approvisionnement à l'aide de citernes qui devront être en nombre suffisant afin de ne pas freiner la cadence normale dans l'exécution des travaux.

PROTECTION DES OUVRAGES

L'entrepreneur devra la parfaite protection de tous ses ouvrages pendant toute la durée du chantier. Il devra également assurer la bonne conservation de ses protections et les remplacer éventuellement.

CHAPITRE III : DESCRIPTION DES OUVRAGES ET MODE DE REGLEMENT

NOTE :

L'Entrepreneur sera réputé s'être rendu sur les lieux du chantier, et pris connaissance de toutes les difficultés pouvant survenir lors de l'exécution des travaux.

N.B :

Réalisation de filetage de sécurité pour les bâtiments :

- Echafaudages périphériques au niveau des façades des bâtiments composés de plateformes de travail, de dispositifs de protection collective et de filets de protection contre les chutes des décombres
- Auvents de protection au droit des passages piétons par platelage et filets de protection.

L'entreprise présentera un plan d'exécution pour validation et approbation de la maîtrise d'œuvre technique, avant exécution.

Y compris toutes sujétions de sécurité et de protection.

I - RESIDENCE EL MANSOUR

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, DU laboratoire et du bureau de contrôle de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

II - RESIDENCE ROYALE

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :

Le prix comprend la démolition et le décapage de tout sol en granito poli, ou carreaux en faïence, dégradé ou jugé vétuste, suivant indications et prescriptions des plans du BET. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la dalle BA, y compris le nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. La démolition sera exécutée soit au burin, soit au marteau pneumatique ou autre engin.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : DEPOSE DES CANALISATIONS EN CIMENT :

Le prix comprend la dépose des canalisations de tous diamètres et de tous genres - Suivant indications et prescriptions du BET. Ces dernières ne seront pas récupérables après enlèvement. Y compris le nettoyage, l'évacuation et enlèvement des tuyauteries et matériels, l'évacuation des gravats à la décharge publique, rebouchage des trous et saignées. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°3 : CURAGE ET NETTOYAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT :

L'entrepreneur doit procéder au curage, nettoyage du réseau d'assainissement existant intérieur et extérieur (regards, buses etc...). Ce prix comprend les terrassements et tranchées nécessaires jusqu'à la zone qui présente des problèmes pour déceler leurs origines et procéder à la dépose, jusqu'au remplacement et à la pose des buses de diamètres appropriés, du remplacement ou de la réfection des regards et tampons démolis. Y compris évacuation des déchets et gravats à la décharge publique et toutes sujétions, sans aucune plus-value aucune pour tous travaux supplémentaires nécessaires au curage, nettoyage et remise en état et en fonctionnement du réseau d'assainissement existant.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°4 : BUSES EN PVC SERIE 1 Ø 315 mm :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre de tuyauterie en PVC rigide série 1 d'épaisseur de 3,2 mm de marque **FERROPLAST, FIRST PLASTCS** ou équivalent, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – ETANCHEITE :

PRIX N°5 : FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :

FORME DE PENTE EN BETON :

Nettoyage, humidification et brossage de l'élément porteur pour permettre l'accrochage de la forme rapportée. La forme de pente, sera réalisée en béton dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de béton damée et dressée. Elle présentera des dispositions voulues pour permettre l'écoulement des eaux vers les gargouilles ou gueulards, avec une pente supérieure ou égale 1,0 % et une épaisseur minimum de 3 cm aux points bas. Elle sera correctement dressée sans aspérité et sans flache. Au droit des évacuations d'eau pluviale, un défoncement doit être aménagé dans la forme de pente pour l'encastrement des platines en plomb des gargouilles

CHAPE DE LISSAGE

Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2,0 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de sable, parfaitement dressé et lissé y compris gorge sous solins sur les bordures des reliefs et autour d'émergences.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°6 : SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Ecran d'indépendance : Un écran d'indépendance en voile de verre type AFRIVOILE ou équivalent posé librement sur le support à joint de recouvrement de 10 cm.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, d'épaisseur de 2,5 mm et armé d'une armature en voile de verre de 60 g/m2 type AFRIFLEX ou équivalent 25 VV 60 F/F, posé librement à joint de recouvrement soudé longitudinal de 10 cm et de 15 cm transversal ;

Pose et scellement des gargouilles : Les platines des gargouilles en plomb de 2,5 mm d'épaisseur y compris le moignon de hauteur minimale de 20 cm, seront posés sur la première couche d'étanchéité préchauffé et recouvertes ensuite par la deuxième couche.

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0, armé d'une armature en polyester de 180 g/m2, type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudée en plein à joints décalés par rapport à la 1ère couche ou croisée. Les recouvrements longitudinaux sont matérialisés par la bande nue de 10 cm et à 15 cm transversaux.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre carré.

3 – REVETEMENTS :

PRIX N°7 : REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME ANTIDERAPANT :

Revêtement de sol en carreaux grés cérame antidérapant, de dimension, couleur beige et calepinage au choix du maître d'ouvrage.

Les carreaux seront teintés dans la masse, de premier choix ayant une grande résistance à l'abrasion, n'absorbent pas l'eau, résistants à la flexion, ayant un bon tenu aux différentes températures, résistant aux produits chimiques agressifs. Calepinage et couleur : Suivant détails et indications du maître d'ouvrage.

Des échantillons seront réalisés sur lit de sable sec et sans mortier de pose, sur une surface d'au moins 2 m².

Ce prix comprend :

- La préparation des supports (piquage, nettoyage, arrosage....)
- Une forme en béton réalisée suivant les règles de l'art dosée à 300 kg de ciment CPJ 45 pour un mètre cube de mélange de sable et grain de riz (épaisseur moyenne 4,5 cm)
- La fourniture et la pose des carreaux de premier choix avec une colle spéciale
- La découpe et la finition y compris retombées et habillage de conduites sans aucune plus-value les façons de coupe.
- La fourniture et la pose des baguettes métalliques renforcés au droit des arrêtes horizontales, verticales, inclinées et courbes suivant indications de la maîtrise de chantier.
- Les joints seront ensuite coulés au ciment blanc ou au ciment teinté avant la prise du mortier suivant les indications de la maîtrise de chantier.

La protection du revêtement jusqu'à la réception. Y compris fourniture et toutes sujétions de finition et de mise en œuvre.

N.B : avant toute pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré.

4 – PEINTURE – VITRERIE :

PRIX N°8 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°9 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°10 : VERRE TRANSLUCIDE DE 6MM :

En verre à vitre translucide de 6 mm d'épaisseur sans aucun défaut, ni épaufrure, les carreaux devront être coupés de manière à s'ajuster avec un jeu de 2 mm dans le fond des feuillures et à occuper les 2/3 au moins de la largeur de la feuillure. Pose à bain de mastic par parcloses en bois ou métal.

Ouvrage payé au mètre carré.

III - IMMEUBLE MOULAY RACHID

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, DU laboratoire et du bureau de contrôle de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

IV - IMMEUBLE AL ABTAL

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

V - RESIDENCE AL KEBIBAT

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

VI - AL KEBIBAT 2

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante
- Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

VII - RESIDENCE MADAGASCAR

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :

Le prix comprend la réfection soignée des acrotères depuis le nu de la dalle jusqu'à la face supérieure de l'acrotère sur les deux faces, jugé vétuste, suivant indications et prescriptions de la maîtrise œuvre, compris la réparation et/ou renforcement des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion. Ainsi la formation de la gorge à talon arrondi, qui sera exécutée avec le mortier, et remontera sur toute la hauteur de l'acrotère jusqu'à l'arrêt de solins. La mise en œuvre de l'arrêt solin et larmiers, Y compris toutes sujétions pour le bon fonctionnement des acrotères.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°2 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, DU laboratoire et du bureau de contrôle de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – ETANCHEITE :

N.B

L'Entrepreneur est tenu de présenter à ses frais à la réception provisoire des travaux un PV de réception des travaux et de leur conformité aux normes en vigueur par un bureau de contrôle agréé à sa charge, par laquelle il garantit les travaux d'étanchéité exécutée par lui.

Des essais qualitatifs et quantitatifs seront réalisés à la charge de l'entrepreneur.

Les travaux comprendront toutes les recommandations du fournisseur et sujétions de pose.

Généralités :

Tous les travaux d'étanchéité seront exécutés conformément aux dispositions du NM 10.8.913, l'entrepreneur est tenu de respecter les prescriptions techniques et les détails d'exécution faisant partie de NM 10.8.913, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer ou, les décrire dans le devis descriptif particulier de chaque ouvrage. Au moment de l'application de revêtement d'étanchéité, l'aire de travail devra être absolument sèche, propre, solide, débarrassée de toutes balèbres ou matières que seraient susceptibles de modifier la forme ou la qualité de ce revêtement, l'entrepreneur réceptionnera les supports, dalles, canalisations d'eau ou d'électricité traversant les terrasses et demeurera responsable de l'étanchéité qu'il aura réalisée sur ces supports. Les ouvertures devront présenter une fois terminées, des surfaces parfaitement régulières, bien dégauchies, dans tous les sens, les faîtages devront être bien rectilignes, sans inflexions ni irrégularités d'aucune espèce, toutes les rencontres des lucarnes, cheminées, ainsi que les pénétrations de coupes, seront parfaitement raccordées avec les revers de couvertures. Des essais de mise en eau seront effectués, pour vérifier la tenue du revêtement de l'étanchéité, à cet effet, on établira le niveau d'eau à quelques centimètres au-dessous des points hauts des solins, on maintiendra le niveau pendant 72 heures, aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs, dans les dix jours suivant l'essai.

PRIX N°4 : DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS – TERRASSES :

Ces travaux concernent les toits terrasses du bâtiment existant. Ces travaux comprennent :

La démolition et l'enlèvement de la totalité du complexe existant avec beaucoup de soins (protection ; complexe étanchéité existante ; forme de pente) et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Y compris démolition, enlèvement, évacuation des gravats, reprofilage et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :

FORME DE PENTE EN BETON :

Nettoyage, humidification et brossage de l'élément porteur pour permettre l'accrochage de la forme rapportée. La forme de pente, sera réalisée en béton dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de béton damée et dressée. Elle présentera des dispositions voulues pour permettre l'écoulement des eaux vers les gargouilles ou gueulards, avec une pente supérieure ou égale 1,0 % et une épaisseur minimum de 3 cm aux points bas. Elle sera correctement dressée sans aspérité et sans flache. Au droit des évacuations d'eau pluviale, un défoncement doit être aménagé dans la forme de pente pour l'encastrement des platines en plomb des gargouilles

CHAPE DE LISSAGE

Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2,0 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de sable, parfaitement dressé et lissée y compris gorge sous solins sur les bordures des reliefs et autour d'émergences.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°6 : SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Ecran d'indépendance : Un écran d'indépendance en voile de verre type AFRIVOILE ou équivalent posé librement sur le support à joint de recouvrement de 10 cm.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, d'épaisseur de 2,5 mm et armé d'une armature en voile de verre de 60 g/m² type AFRIFLEX ou équivalent 25 VV 60 F/F, posé librement à joint de recouvrement soudé longitudinal de 10 cm et de 15 cm transversal ;

Pose et scellement des gargouilles : Les platines des gargouilles en plomb de 2,5 mm d'épaisseur y compris le moignon de hauteur minimale de 20 cm, seront posés sur la première couche d'étanchéité préchauffé et recouvertes ensuite par la deuxième couche.

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudée en plein à joints décalés par rapport à la 1ère couche ou croisée. Les recouvrements longitudinaux sont matérialisés par la bande nue de 10 cm et à 15 cm transversaux.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°7 : RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Enduit d'Imprégnation à Froid : Application uniforme de l'E.I. F AFRIKOTE ou équivalent à raison de 300 g/m² sur les relevés et laisser sécher avant mise en œuvre l'équerre de renfort.

1^{er} couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 10 cm horizontal et vertical.

Couche de finition : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 4,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m² en surface par paillette d'ardoise type AFRIFLEX ou équivalent 40 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 15 cm horizontal et sur toute la hauteur verticale jusqu'à le système d'écartement des eaux de ruissellement avec un recouvrement latéral de 10 cm

Les joints de recouvrement de la couche de finition seront décalés aux joints de recouvrement de l'équerre de renfort. Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°8 : PROTECTIONS HORIZONTALES EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :

Echantillons à soumettre pour approbation au maître d'ouvrage avant tout commencement de travaux. Revêtement en carreaux local de 20x20cm de 1^{er} choix de couleur et dimension suivant le choix du maître d'ouvrage. Ces carreaux seront posés, suivant indication du BET au mortier de ciment à reflux sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable, joints filants ou rompus à la verticale, garnis au ciment blanc après la pose. Nettoyage des carreaux au fur et à mesure de la pose. Ces ouvrages comprendront toutes les pièces particulières (bords arrondis sur une ou plusieurs arêtes), coupes, passages de canalisations, réservations, etc. ...

N.B : avant tout pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°9 : PROTECTION DES RELIEFS EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :

Plinthe droite en carreaux local de 20x20cm de 1^{er} choix, selon indication du BET réalisées dans les mêmes conditions techniques de l'article précédent.

Ouvrage payé au mètre linéaire, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs y compris toutes sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

3 – PEINTURE - VITRERIE :

PRIX N°10 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°11 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°12 : VERRE ARME DE 4MM :

En verre à vitre armé de 4 mm d'épaisseur sans aucun défaut, ni épaufrure, les carreaux devront être coupés de manière à s'ajuster avec un jeu de 2 mm dans le fond des feuillures et à occuper les 2/3 au moins de la largeur de la feuillure. Pose à bain de mastic par parcloses en bois ou métal.

Ouvrage payé au mètre carré.

VIII - IMMOBILIER FLEURI

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

IX - IMMEUBLE KOUZANE

1 – EVACUATION :

PRIX N°1 : REPARATION FUITE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :

La vérification et réparation fuite, le remplacement d'évacuation en PVC défectueux de tous diamètre conforme à l'existant, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions. conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé au Forfait.

2 – PEINTURE :

PRIX N°2 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

X - IMMEUBLE ZAGOURA

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, DU laboratoire et du bureau de contrôle de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XI - IMMEUBLE YANBOUA

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : CURAGE ET NETTOYAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT :

L'entrepreneur doit procéder au curage, nettoyage du réseau d'assainissement existant (regards, buses.). Ce prix comprend les terrassements et tranchées nécessaires jusqu'à la zone qui présente des problèmes pour déceler leurs origines et procéder à la dépose, jusqu'au remplacement et à la pose des buses de diamètres appropriés, du remplacement ou de la réfection des regards et tampons démolis. Y compris évacuation des déchets et gravats à la décharge publique et toutes sujétions, sans aucune plus-value aucune pour tous travaux supplémentaires nécessaires au curage, nettoyage et remise en état et en fonctionnement du réseau d'assainissement existant.

Ouvrage payé à l'ensemble.

2 – PEINTURE :

PRIX N°2 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes

- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervallés ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XII - IMMEUBLE BAGHDAD

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante
Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XIII - IMMEUBLE OUAZZANE

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XIV - IMMEUBLE TAZA (GABES)

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XV - IMMEUBLE JABLI

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante
Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XVI - DAÂNOUNIA

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjunction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XVII - IMMEUBLE TOGO (MASSA)

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :

Le prix comprend la réfection soignée des acrotères depuis le nu de la dalle jusqu'à la face supérieure de l'acrotère sur les deux faces, jugé vétuste, suivant indications et prescriptions de la maîtrise œuvre, compris la réparation et/ou renforcement des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion. Ainsi la formation de la gorge à talon arrondi, qui sera exécutée avec le mortier, et remontera sur toute la hauteur de l'acrotère jusqu'à l'arrêt de solins. La mise en œuvre de l'arrêt solin et larmiers, Y compris toutes sujétions pour le bon fonctionnement des acrotères.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°2 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0,25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0,40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – ETANCHEITE :

N.B

L'Entrepreneur est tenu de présenter à ses frais à la réception provisoire des travaux un PV de réception des travaux et de leur conformité aux normes en vigueur par un bureau de contrôle agréé à sa charge, par laquelle il garantit les travaux d'étanchéité exécutée par lui.

Des essais qualitatifs et quantitatifs seront réalisés à la charge de l'entrepreneur.

Les travaux comprendront toutes les recommandations du fournisseur et sujétions de pose.

Généralités :

Tous les travaux d'étanchéité seront exécutés conformément aux dispositions du NM 10.8.913, l'entrepreneur est tenu de respecter les prescriptions techniques et les détails d'exécution faisant partie de NM 10.8.913, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer ou, les décrire dans le devis descriptif particulier de chaque ouvrage. Au moment de l'application de revêtement d'étanchéité, l'aire de travail devra être absolument sèche, propre, solide, débarrassée de toutes balèbres ou matières qui seraient susceptibles de modifier la forme ou la qualité de ce revêtement, l'entrepreneur réceptionnera les supports, dalles, canalisations d'eau ou d'électricité traversant les terrasses et demeurera responsable de l'étanchéité qu'il aura réalisée sur ces supports. Les ouvertures devront présenter une fois terminées, des surfaces parfaitement régulières, bien dégauchies, dans tous les sens, les faîtages devront être bien rectilignes, sans inflexions ni irrégularités d'aucune espèce, toutes les rencontres des lucarnes, cheminées... ainsi que les pénétrations de coupes, seront parfaitement raccordées avec les revers de couvertures. Des essais de mise en eau seront effectués, pour vérifier la tenue du revêtement de l'étanchéité, à cet effet, on établira le niveau d'eau à quelques centimètres au-dessous des points hauts des solins, on maintiendra le niveau pendant 72 heures, aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs, dans les dix jours suivant l'essai.

PRIX N°4 : DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS – TERRASSES :

Ces travaux concernent les toits terrasses du bâtiment existant. Ces travaux comprennent :

La démolition et l'enlèvement de la totalité du complexe existant avec beaucoup de soins (protection ; complexe étanchéité existante ; forme de pente) et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Y compris démolition, enlèvement, évacuation des gravats, reprofilage et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES : FORME DE PENTE EN BETON :

Nettoyage, humidification et brossage de l'élément porteur pour permettre l'accrochage de la forme rapportée. La forme de pente, sera réalisé en béton dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de béton damée et dressée. Elle présentera des dispositions voulues pour permettre l'écoulement des eaux vers les gargouilles ou gueulards, avec une pente supérieure ou égale 1,0 % et une épaisseur minimum de 3 cm aux points bas. Elle sera correctement dressée sans aspérité et sans flache. Au droit des évacuations d'eau pluviale, un défoncement doit être aménagé dans la forme de pente pour l'encastrement des platines en plomb des gargouilles

CHAPE DE LISSAGE

Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2,0 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de sable, parfaitement dressé et lissée y compris gorge sous solins sur les bordures des reliefs et autour d'émergences.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°6 : SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Ecran d'indépendance : Un écran d'indépendance en voile de verre type AFRIVOILE ou équivalent posé librement sur le support à joint de recouvrement de 10 cm.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, d'épaisseur de 2,5 mm et armé d'une armature en voile de verre de 60 g/m2 type AFRIFLEX ou équivalent 25 VV 60 F/F, posé librement à joint de recouvrement soudé longitudinal de 10 cm et de 15 cm transversal ;

Pose et scellement des gargouilles : Les platines des gargouilles en plomb de 2,5 mm d'épaisseur y compris le moignon de hauteur minimale de 20 cm, seront posés sur la première couche d'étanchéité préchauffé et recouvertes ensuite par la deuxième couche.

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0, armé d'une armature en polyester de 180 g/m2, type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudée en plein à joints décalés par rapport à la 1ère couche ou croisée. Les recouvrements longitudinaux sont matérialisés par la bande nue de 10 cm et à 15 cm transversaux.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°7 : RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Enduit d'Imprégnation à Froid : Application uniforme de l'E.I.F AFRIKOTE ou équivalent à raison de 300 g/m² sur les relevés et laisser sécher avant mise en œuvre l'équerre de renfort.

1^{re} couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 10 cm horizontal et vertical.

Couche de finition : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 4,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m² en surface par paillette d'ardoise type AFRIFLEX ou équivalent 40 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 15 cm horizontal et sur toute la hauteur verticale jusqu'à le système d'écartement des eaux de ruissellement avec un recouvrement latéral de 10 cm

Les joints de recouvrement de la couche de finition seront décalés aux joints de recouvrement de l'équerre de renfort.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°8 : PROTECTIONS HORIZONTALES EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :

Echantillons à soumettre pour approbation du maître d'ouvrage avant tout commencement de travaux. Revêtement en carreaux local de 20x20cm de 1er choix de couleur et dimension suivant le choix du maître d'ouvrage. Ces carreaux seront posés, suivant indication du BET au mortier de ciment à reflux sur crépis d'adossement en mortier avec gros sable, joints filants ou rompus à la verticale, garnis au ciment blanc après la pose. Nettoyage des carreaux au fur et à mesure de la pose. Ces ouvrages comprendront toutes les pièces particulières (bords arrondis sur une ou plusieurs arêtes), coupes, passages de canalisations, réservations, etc. ...

N.B : avant tout pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par le maître d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°9 : PROTECTION DES RELIEFS EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :

Plinthe droite en carreaux local de 20x20cm de 1er choix, selon indication du BET réalisées dans les mêmes conditions techniques de l'article précédent.

Ouvrage payé au mètre linéaire, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs y compris toutes sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

3 – PEINTURE :

PRIX N°10 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°11 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XVIII - RESIDENCE AL HIND

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°3 : CLAUSTRA EN BETON :

Exécuté en béton, vibré ou pervibré, exécuté conformément à l'existant et suivant indication du BET. Pour claustras en béton armé.

Y compris les coffrages, et toutes sujétions de la fourniture et pose.

Ouvrage payé au mètre carré.

2 – PEINTURE :

PRIX N°4 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.

- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XIX - IMMEUBLE BEYROUTH

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XX - IMMEUBLE AL BOUNDOUKIA

1 – EVACUATION :

PRIX N°1 : REPARATION FUITE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :

La vérification et réparation fuite, le remplacement d'évacuation en PVC défectueux de tous diamètre conforme à l'existant, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions. conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé au Forfait.

2 – PEINTURE :

PRIX N°2 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXI - IMMEUBLE ABOU FARIS AL MARINI

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinilique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXII - IMMEUBLE HIMS

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DEPOSE PORTE EN BOIS :

Le prix comprend la dépose des cadres et menuiseries en bois, suivant indications et prescriptions du BET, y compris nettoyage, enlèvement et l'évacuation de tous déchets et gravats à la décharge publique. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°2 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – MENUISERIES :

PRIX N°4 : PORTES PLEINE EN BOIS ROUGE MASSIF Y/C PEINTURE :

GENERALITES :

Les essences de bois mentionnées ci - après seront parfaitement sèches, compte tenu du climat de rabat.

Il ne sera pas toléré de pièces fendues ou voilées ; tous les éléments défectueux dans un délai de 1 an (12 mois) seront refusés et seront remplacés.

Toute la menuiserie sera exécutée suivant les indications de la maîtrise d'œuvre. Les dimensions hors cadre mentionnées dans le marché sont données à titre indicatif. L'entrepreneur restera responsable des côtes qui devront obligatoirement être relevées et vérifiées sur le chantier. Elles devront être exécutées suivant les plans de détail. Les prix remis par l'entrepreneur comprendront toutes fournitures, poses et scellement, cadres et faux-cadres, ajustage et d'une façon générale, toutes sujétions concernant les travaux ci-après. Toutes les portes, fenêtres et châssis seront bordés sur 1 ou 2 faces de chambranles 70 / 20. Toutes les parties vitrées recevront des parcloles épinglées.

Tous les cadres seront feuillurés pour recevoir le vantail, vitrage et les cloisons.

MENUISERIE :

Toutes les menuiseries, seront réalisées en BOIS ROUGE du premier choix et comprendront :

- Des cadres dormants réalisés en BOIS ROUGE MASSIF de 70 X 100 mm scellés à la maçonnerie,
- Le vantail réalisé en BOIS ROUGE MASSIF suivant détail B.E.T.
- Des chambranles réalisés en BOIS ROUGE MASSIF de 20 x 70 mm aux deux faces,
- Toutes les portes comporteront des joints en caoutchouc encastrés dans la feuillure (3 par montant) destinés à amortir les bruits de fermeture.
- les pattes à scellement nécessaires, 3 paumelles électriques de 140mm pour chaque vantail et 1 butoir en caoutchouc.

QUINCAILLERIE :

Les quincailleries fournies et posées seront de première qualité et devront répondre aux normes et références approuvées par la maîtrise d'œuvre.

Tous les organes de suspension, de fermeture et de transmission seront d'un fonctionnement aisé. Ils seront en matière appropriée à leurs fonctions, compatibles avec l'ouvrage et protégés d'une manière efficace. Les ouvrants sont suspendus par quatre paumelles à fiches coulées. Pour toutes les portes et sans exception les dimensions seront celles prévues pour assurer de parfaits assemblages.

Les serrures à canon robuste de 1^{er} choix avec ensemble aérolyte en métal chromé.

PEINTURE :

Application d'une couche de peinture antirouille type PLOMBI : UM PAPIDE V.768, pure, non diluée, passée à la brosse après 24 heures ;

Ponçage ;

Application d'une deuxième couche de peinture antirouille type PLOMBIUM PAP7'DE V.768, pure, non diluée, passée à la brosse ;

Après 24 heures, ponçage ;

Application d'une couche de Sous-couche GLYCEPOPHTALIQUE V.779, pure, non diluée, passée à la brosse ;

Après 24 heures ponçage fin ;

Application d'une couche de peinture EMAIL CELLUC, pure, non diluée, passée à la brosse.

Ouvrage payé au mètre carré.

3 – PEINTURE :

PRIX N°5 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR

MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support

- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°6 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXIII - IMMEUBLE PATRICE LUMUMBA

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – EVACUATION :

PRIX N°3 : REPARATION FUITE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :

La vérification et réparation fuite, le remplacement d'évacuation en PVC défectueux de tous diamètre conforme à l'existant, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Conforme à la recommandation du BET et conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé au Forfait.

3 – PEINTURE :

PRIX N°4 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXIV - IMMEUBLE IBN AL KHATIB

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°2 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
- Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXV - IMMEUBLE AVENUE D'ALGER

1 – PEINTURE :

PRIX N°1 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXVI - NEDHARAT DES HABOUS

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DEMOLITION DES CLOISONS EN TOUT GENRE :

Le prix comprend la démolition des cloisons et tout élément maçonné en tout genre quel que soit leur nature, leur épaisseur, leur hauteur suivant indications et prescriptions des plans du BET et approbation des maîtres d'œuvre, y compris le nettoyage et le nivelage des sols, l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :

Le prix comprend la démolition et le décapage de tout sol en granito poli, ou carreaux en faïence, dégradé ou jugé vétuste, suivant indications et prescriptions des plans du BET et approbation des maîtres d'œuvre. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la dalle BA, y compris le nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. La démolition sera exécutée soit au burin, soit au marteau pneumatique ou autre engin.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRES :

Le prix comprend la dépose soigneuse de tous appareils sanitaires suivant indications et prescriptions du BET et approbation des maîtres d'œuvre, y compris nettoyage, enlèvement et l'évacuation de tous déchets et gravats à la décharge publique. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°4 : DEPOSE DES TUYAUTERIES ET CANALISATIONS :

Le prix comprend la dépose de tuyauteries et canalisations de tous diamètres et de tous genres jusqu'au réseau d'assainissement et d'évacuation des Eaux Pluviales - Suivant indications et prescriptions du BET. Ces dernières ne seront pas récupérables après enlèvement. Y compris le nettoyage, l'évacuation et enlèvement des tuyauteries et matériels, l'évacuation des gravats à la décharge publique, rebouchage des trous et saignées. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°5 : DEPOSE DES APPAREILS ELECTRIQUES :

Le prix comprend la dépose des appareils électriques. Ces dernières ne seront pas récupérables après enlèvement. Y compris le nettoyage, l'évacuation et enlèvement des appareils électriques, l'évacuation des gravats à la décharge publique, rebouchage des trous et saignées. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°6 : DEPOSE CHAUFFE EAU ELECTRIQUE :

Le prix comprend la dépose des chauffe-eau électriques. Ces dernières ne seront pas récupérables après enlèvement. Y compris le nettoyage, l'évacuation et enlèvement des chauffe-eau électriques, l'évacuation des gravats à la décharge publique, rebouchage des trous et saignées. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°7 : REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :

Le prix comprend la réfection soigneuse des acrotères depuis le nu de la dalle jusqu'à la face supérieure de l'acrotère sur les deux faces, jugé vétuste, suivant indications et prescriptions de la maîtrise œuvre, compris la réparation et/ou renforcement des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion. Ainsi la formation de la gorge a talon arrondi, qui sera exécutée avec le mortier, et remontera sur toute la hauteur de l'acrotère jusqu'à l'arrêt de solins. La mise en œuvre de l'arrêt solin et larmiers, Y compris toutes sujétions pour le bon fonctionnement des acrotères.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 - ETANCHEITE :

N.B

L'Entrepreneur est tenu de présenter à ses frais à la réception provisoire des travaux un PV de réception des travaux et de leur conformité aux normes en vigueur par un bureau de control agréé à sa charge, par laquelle il garantit les travaux d'étanchéité exécutée par lui.

Des essais qualitatifs et quantitatifs seront réalisés à la charge de l'entrepreneur.

Les travaux comprendront toutes les recommandations du fournisseur et sujétions de pose.

GENERALITE :

Tous les travaux d'étanchéité seront exécutés conformément aux dispositions du DTU 43.3 pour support en acier et NM 10.8.913 pour support en maçonnerie, l'entrepreneur est tenu de respecter les prescriptions techniques et les détails d'exécution faisant partie de DTU 43.3 et NM 10.8.913, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer ou, les décrire dans le devis descriptif particulier de chaque ouvrage.

Au moment de l'application de revêtement d'étanchéité, l'aire de travail devra être absolument sèche, propre, solide, débarrassée de toutes balèbres ou matières que seraient susceptibles de modifier la forme ou la qualité de ce revêtement, l'entrepreneur réceptionnera les supports, canalisations d'eau ou d'électricité traversant les terrasses et demeurera responsable de l'étanchéité qu'il aura réalisée sur ces supports.

Les ouvertures devront présenter une fois terminées, des surfaces parfaitement régulières, bien dégauchies, dans tous les sens, les faitages devront être bien rectilignes, sans inflexions ni irrégularités d'aucune espèce, toutes les rencontres des lucarnes, cheminées, etc..., ainsi que les pénétrations de coupes, seront parfaitement raccordées avec les revers de couvertures.

Au cas où des prélèvements seraient prescrits, ceux-ci devront être effectués au plus tard le jour de l'achèvement des travaux d'étanchéité proprement dits.

Des essais de mise en eau seront effectués sur la partie maçonnerie, pour vérifier la tenue du revêtement de l'étanchéité, à cet effet, on établira le niveau d'eau à quelques centimètres au-dessous des points hauts des solins, on maintiendra le niveau pendant 24 heures, aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs, dans les dix jours suivant l'essai.

Au cas où des prélèvements seraient prescrits, ceux-ci devront être effectués au plus tard le jour de l'achèvement des travaux d'étanchéité proprement dits et en tout cas avant la protection.

Ces prélèvements à la charge de l'entrepreneur seront limités à un échantillon par terrasse d'une surface inférieure à 300 m², le rebouchage soigné, avec recouvrement sera effectué immédiatement.

PRIX N°8 : DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS – TERRASSES :

Ces travaux concernent les toits terrasses du bâtiment existant. Ces travaux comprennent :

La démolition et l'enlèvement de la totalité du complexe existant avec beaucoup de soins (protection ; complexe étanchéité existante ; forme de pente) et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Y compris démolition, enlèvement, évacuation des gravats, reprofilage et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°9 : FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :

Forme de pente en béton :

Nettoyage, humidification et brossage de l'élément porteur pour permettre l'accrochage de la forme rapportée. La forme de pente, sera réalisé en béton dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de béton damée et dressée. Elle présentera des dispositions voulues pour permettre l'écoulement des eaux vers les gargouilles ou gueulards, avec une pente supérieure ou égale 1,0 % et une épaisseur minimum de 3 cm aux points bas. Elle sera correctement dressée sans aspérité et sans flache. Au droit des évacuations d'eau pluviale, un défoncement doit être aménagé dans la forme de pente pour l'encastrement des platines en plomb des gargouilles

Chape de lissage

Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2,0 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de sable, parfaitement dressé et lissée y compris gorge sous solins sur les bordures des reliefs et autour d'émérgences.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°10 : SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE AUTOPROTEGE :

Enduit d'Imprégnation à Froid : Application uniforme de l'E.I.F AFRIKOTE sur le support à

Raison de 300 g/m² et laisser sécher avant la mise en œuvre de la feuille d'étanchéité.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, de 2,5 mm d'épaisseur et armé d'une armature en voile de verre de 60 g/m² type AFRIFLEX 25 VV 60 F/F, soudé en plein sur le support imprégné à joint de recouvrement longitudinal de 10 cm et de 15 cm transversal ;

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, de 2,5 mm d'épaisseur, armé d'une armature en polyester de 180 g/m² et auto-protégé en surface par paillette d'ardoise, type AFRIFLEX 25 PY 180 ARD/F, soudée en plein à joints décalés par rapport à la 1ère couche ou Croisée.

Les recouvrements longitudinaux sont matérialisés par la bande nue de 10 cm et à 15 cm transversaux.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°11 : RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE AUTOPROTEGE :

Enduit d'Imprégnation à Froid : Application uniforme de l'E.I.F AFRIKOTE à raison de 300g/m² sur les relevés et laisser sécher avant mise en œuvre l'équerre de renfort.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, de 3,0 mm d'épaisseur, armé d'une armature en polyester de 180 g/m² type AFRIFLEX 30 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 15 cm horizontale et verticale.

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, de 4,0 mm d'épaisseur, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², et auto-protégée en surface par paillette d'ardoise type AFRIFLEX 40 PY 180 ARD/F, soudé en plein d'un talon de 20 cm horizontale et sur toute la hauteur verticale jusqu'à le système d'écartement des eaux de ruissellement avec un recouvrement latéral de 10 cm Les joints de recouvrement de la couche de finition seront décalés aux joints de recouvrement de l'équerre de renfort.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°12 : ETANCHEITE LEGERE DES SALLES D'EAU :

L'étanchéité légère remontera de 30 cm sur les murs et de 2 m dans les douches, elle sera prolongée de 50 cm au droit des portes et comprendra ; l'étanchéité des salles d'eau aux sols et aux murs, y compris les relevés, sera réalisée comme suit :

- Une sous couche primaire en « Concret Primer » à raison de 300g/m² ;
- Une première couche d'épaisseur de 2 mm
- Une deuxième couche d'épaisseur de 2 mm, techniquement équivalent, sera soudable au chalumeau sur la première couche.

L'ensemble sera exécuté conformément au DTU .43.1, y compris toutes les sujétions de fourniture et de pose, y compris la forme et la chape de lissage, une protection provisoire avec un lit de sable de 2 cm d'épaisseur.

Ouvrage payé au mètre carré.

3 – REVETEMENTS :

PRIX N°13 : REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME ANTIDERAPANT :

Revêtement de sol en carreaux grés cérame antidérapant, de dimension, couleur beige et calepinage au choix du maître d'ouvrage et le BET.

Les carreaux seront teintés dans la masse, de premier choix ayant une grande résistance à l'abrasion, n'absorbent pas l'eau, résistants à la flexion, ayant un bon tenu aux différentes températures, résistant aux produits chimiques agressifs. Calepinage et couleur : Suivant détails et indications du BET et le maître d'ouvrage.

Des échantillons seront réalisés sur lit de sable sec et sans mortier de pose, sur une surface d'au moins 2 m².

Ce prix comprend :

- La préparation des supports (piquage, nettoyage, arrosage....)
- Une forme en béton réalisée suivant les règles de l'art dosée à 300 kg de ciment CPJ 45 pour un mètre cube de mélange de sable et grain de riz (épaisseur moyenne 4,5 cm)
- La fourniture et la pose des carreaux de premier choix avec une colle spéciale
- La découpe et la finition y compris retombées et habillage de conduites sans aucune plus-value les façons de coupe.
- La fourniture et la pose des baguettes métalliques renforcés au droit des arrêtes horizontales, verticales, inclinées et courbes suivant indications de la maîtrise de chantier.
- Les joints seront ensuite coulés au ciment blanc ou au ciment teinté avant la prise du mortier suivant les indications de la maîtrise de chantier.

La protection du revêtement jusqu'à la réception. Y compris fourniture et toutes sujétions de finition et de mise en œuvre.

N.B : avant toute pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°14 : REVETEMENT DE SOL EN BEJMATE SIMILAIRE L'EXISTANTE :

Ce prix comprend la fourniture, la pose et toutes sujétions de mise en œuvre, suivant indications du B.E.T revêtement du sol en bejmate semblable l'existant, posé à joint droit et au mortier compris toutes sujétions de coupes chutes réservation de trous, bejmate de 1er choix. Rejointoiement au ciment gris avec un joint hourdis de 4mm.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°15 : REVETEMENT MURAL EN CARREAUX GRES CERAME :

Tous les revêtements muraux comprennent le dégrossissage sur sol, murs et cloisons, le mortier de pose en ciment de 5cm d'épaisseur et dosé à 250Kg, les coupes et recoupes, les angles rentrants et saillants, les petites largeurs, les carreaux arrondis et toutes sujétions.

Tous les revêtements seront obligatoirement soumis sous forme d'échantillons au maître d'ouvrage pour validation avant tous approvisionnements.

Fourniture et pose de carreaux de faïence au choix du maître d'ouvrage à réaliser aux endroits indiqués par le maître d'œuvre.

Les joints doivent être garnis au ciment blanc après pose, tous les carreaux de rive seront à bord arrondis.

Payé au mètre carré réel, posé pour toutes dimensions des carreaux posés, sans plus-value pour petites surfaces, faibles largeurs, compris toutes sujétions d'exécution (coupe, trous de réservation, angles inclinés, etc. ...), de fourniture de matériaux, de mise en œuvre, de protection et de nettoyage.

L'ensemble à réaliser suivant indications du BET.

N.B : avant toute pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'ouvrage.

Ouvrage payé au mètre carré.

4 - PLOMBERIE – SANITAIRE :

PRIX N°16 : TUYAUTERIE EN PPR DE TOUS DIAMETRE :

Fourniture, pose et mise en œuvre de tuyauterie en tube polypropylène tout diamètre de marque ARIETE, NIRON ou équivalent avec électro-soudure pour alimentation eau froide et eau chaude.

Les parties encastrées ou en tranchées seront d'un seul tenant avec protection.

Les essais seront effectués à 10 bars avant remblaiement en présence de la maîtrise d'œuvre et feront l'objet d'un procès-verbal.

Ouvrage payé au mètre linéaire, fourni, posé y compris découpe, chutes, dispositif de dilatation, pièces de raccordement et supports avec colliers de marque WALRAVEN ou équivalent avec joints souples résistant au vieillissement de même marque, joints antivibratoires de même marque, percement, rebouchage, support, repérage, essais et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°17 : VANNE D'ARRET DE TOUT DIAMETRE :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre d'une vanne d'arrêt de marque IVR, ITAP, SOCLA ou équivalent, de type à bille de commande 1/4 de tour à visser jusqu'au diamètre 50 et à opercule et brides au-dessus y compris raccords, repérages, peinture de protection corrosive, essais et toutes sujétions.

Les vannes seront en bronze.

Ouvrage payé à l'unité y compris raccordement, fixation, repérage, essais et toutes sujétions de fourniture et pose.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°18 : TUYAUTERIE EN PVC DN 50 mm :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre de tuyauterie d'évacuation en PVC d'épaisseur de 3,2 mm classe M1 de marque FERROPLAST, FIRST PLASTCS ou équivalent, y compris coupes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Les raccords seront de la même marque que le tube.

Nota : Concernant les manchons de dilatation :

Il doit y avoir obligatoirement un manchon de dilatation.

- A chaque niveau pour les chutes verticales EU, EV et EP, quand elles traversent les planchers et y sont bloquées.

- A chaque niveau quand les chutes passent en gaines (sans planchers) et desservent des appareils sanitaires, dont les branchements constituent des points fixes.
- A chaque traversée de joint de dilatation.

Ouvrage payé au mètre linéaire (les pièces et raccords compris dans le mètre linéaire) et sujétions d'exécution et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°19 : TUYAUTERIE EN PVC DN 75 mm :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre de tuyauterie d'évacuation en PVC d'épaisseur de 3,2 mm classe M1 de marque FERROPLAST, FIRST PLASTCS ou équivalent, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Les raccords seront de la même marque que le tube.

Nota : Concernant les manchons de dilatation :

Il doit y avoir obligatoirement un manchon de dilatation.

- A chaque niveau pour les chutes verticales EU, EV et EP, quand elles traversent les planchers et y sont bloquées.
- A chaque niveau quand les chutes passent en gaines (sans planchers) et desservent des appareils sanitaires, dont les branchements constituent des points fixes.
- A chaque traversée de joint de dilatation.

Ouvrage payé au mètre linéaire (les pièces et raccords compris dans le mètre linéaire) et sujétions d'exécution et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°20 : TUYAUTERIE EN PVC DN 110 mm :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre de tuyauterie d'évacuation en PVC d'épaisseur de 3,2 mm classe M1 de marque FERROPLAST, FIRST PLASTCS ou équivalent, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Les raccords seront de la même marque que le tube.

Nota : Concernant les manchons de dilatation :

Il doit y avoir obligatoirement un manchon de dilatation.

- A chaque niveau pour les chutes verticales EU, EV et EP, quand elles traversent les planchers et y sont bloquées.
- A chaque niveau quand les chutes passent en gaines (sans planchers) et desservent des appareils sanitaires, dont les branchements constituent des points fixes.
- A chaque traversée de joint de dilatation.

Ouvrage payé au mètre linéaire (les pièces et raccords compris dans le mètre linéaire) et sujétions d'exécution et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°21 : TUYAUTERIE EN PVC DN 125 mm :

Fourniture, pose, raccordement et mise en œuvre de tuyauterie d'évacuation en PVC d'épaisseur de 3,2 mm classe M1 de marque FERROPLAST, FIRST PLASTCS ou équivalent, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers, essais et toutes sujétions.

Les raccords seront de la même marque que le tube.

Nota : Concernant les manchons de dilatation :

Il doit y avoir obligatoirement un manchon de dilatation.

- A chaque niveau pour les chutes verticales EU, EV et EP, quand elles traversent les planchers et y sont bloquées.
- A chaque niveau quand les chutes passent en gaines (sans planchers) et desservent des appareils sanitaires, dont les branchements constituent des points fixes.
- A chaque traversée de joint de dilatation.

Ouvrage payé au mètre linéaire (les pièces et raccords compris dans le mètre linéaire) et sujétions d'exécution et de pose.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°22 : GARGOUILLES EN PLOMB :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche des gargouilles au départ des chutes des eaux pluviales ou trop-plein ou fourreau seront en plomb laminé de 3 mm d'épaisseur avec platine en plomb

de 0,60 x 0,60 m et manchon à tronc cylindrique s'emboîtant de 0,20 mètres au minimum dans le tuyau de descente, sur la partie supérieure sera posé une crapaudine en fil d'acier galvanisé.

Ouvrage payé à l'unité d'ensemble, fourni et posé y compris coupes, soudures, percements, scellements et toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°23 : SIPHON DE SOL EN INOX 20x20cm :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche de siphon de sol en inox de dimension 20x20cm, selon la forme du revêtement choisie par la maîtrise d'œuvre et d'une garde d'eau de 4 cm. raccordement en diamètre approprié.

Ouvrage payé à l'unité y compris, raccordement et toutes autres sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°24 : WC A LA TURQUE :

Ce prix comprend la fourniture, transport et pose d'un WC à la turque comprenant :

- Siège à la turque de 1^{er} choix ;
- Siphon en fonte émaillée ;
- Robinet d'ablution SNR diamètre 20 ;
- Raccordement à l'évacuation.

Y compris toutes sujétions de pose et fourniture.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°25 : WC A L'ANGLAISE AVEC RESERVOIR :

Fourniture et pose d'un ensemble de W.C à l'Anglaise comprenant :

- Un W.C avec réservoir
- Un MECANISME DE CHASSE robuste et silencieux de même marque.
- Un abattant double en thermodor démontable de même marque.
- Un robinet d'arrêt équerre avec rosace chromée.
- Une douchette d'ablution avec un flexible, un robinet d'arrêt, un mécanisme d'arrêt en tête de la douchette en quart de tours, et des supports de fixation tous chromé ;
- Raccordement d'un ensemble de vidange en PVC 100 classe feu M1 depuis le siphon de l'appareil jusqu'à la première chute ou regard, ya compris pièce spéciales bouchons de dégorgement, support, etc.
- Raccordement de tube en polyéthylène réticulé pour EF de diamètre 13/16 depuis le collecteur jusqu'au sanitaire y compris raccord en cuivre chromé.

Y compris fourniture, pose, accessoires, percement, scellement, et toutes sujétions de fourniture de pose et de raccordement.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°26 : LAVABO SUR COLONNE :

Fourniture et pose de lavabos sur colonnes en porcelaine vitrifiée de couleur blanche, équipement eau chaude / eau froide comprenant :

- Un mitigeur pour lavabo mono-trou livré avec vidage automatique en laiton et flexible d'alimentation de série moyen standing.
- Un siphon blanc en PP-R à tube plongeur de diamètre approprié avec vidage automatique et vis de bonde en INOX.
- Raccordement d'un ensemble de vidange en PVC 40 classe feu M1 depuis le siphon de l'appareil jusqu'à la première chute ou regard, ya compris pièce spéciales bouchons de dégorgement, support, etc.
- Raccordement de tube en polyéthylène réticulé pour EF et EC de diamètre 13/16 depuis le collecteur jusqu'au sanitaire y compris raccord en cuivre chromé
- Robinets d'arrêt équerre ¼ de tour de marque du premier choix.

Y compris tous raccords d'alimentations et d'évacuations, joint en silicone par pistolet et toutes sujétions de pose et fourniture.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°27 : CHAUFFE EAU ELECTRIQUE DE 100 L :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche de ballon d'eau chaude électrique, type super isolé, résistance stéatite, raccordement condensas, compris tout accessoire.

Le Chauffe-eau électrique doit être constitué d'une cuve en acier émaillé, d'une isolation en mousse de polyuréthane injectée à 0 % de CFC et d'une jaquette en tôle laquée. Le réchauffage sera assuré par une résistance électrique stéatite démontable sans vidange. La constante de refroidissement (CR) sera inférieure ou égale à 0,17 W/°C.24 heures (selon norme NFC 73-221).

Le contrôle de la température sera obtenu par un thermostat électronique réglable sous boîtier en façade avec coupure de sécurité (permettant de régler la température entre 40°C et 50°C à 1,5°C près). La sécurité sera assurée par un limiteur de surchauffe.

Le Chauffe-eau sera fixé sur des parois maçonnées. Ils seront alimentés en monophasé 230 Volts. Les chauffe-eaux seront conformes aux normes en vigueur et de catégorie B. Ils seront dotés d'une sécurité "anti chauffe à sec" (interdisant le chauffage tant que le ballon est vide). Les chauffe-eaux seront dotés d'un système de protection électronique contre la corrosion, constitué d'une anode active en titane, avec témoin de contrôle. Ils bénéficieront d'une garantie étendue (5 ans pour les cuves et les corps de chauffe émaillés / 2 ans pour les éléments électriques). Ils seront raccordés par l'intermédiaire d'un groupe de sécurité à membrane conformément à la norme NF D 38 401, avec garde d'air incorporée et raccordement à la vidange. Les groupes de sécurité à membrane rempliront les fonctions de soupape, vidange et arrêt. Ils seront conformes à la norme NF D 36-401. Les liaisons seront assurées par des câbles U 1000 RO2V suivant schémas unifilaires. Les câbles seront disposés soit sur un chemin de câbles en acier galvanisé et mis à la terre, soit sous busage ciment ou P.V.C. pour les circuits enterrés. Les conducteurs seront disposés sous fourreau type ICD-APE pour les parcours enterrés et type MRB dans les parcours apparents.

Y compris, raccordement et toutes autres sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé à l'unité.

5 - ELECTRICITE – CLIMATISATION :

PRIX N°28 : REFECTION ET REVISION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE EXISTANT :

La vérification et le contrôle de l'ensemble d'installation électrique existant, le remplacement des équipements défectueux conforme à l'existant, la vérification de l'ensemble des installations électriques et le remplacement des équipements défectueux conforme à la recommandation du BET et conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°29 : REFECTION ET REVISION TABLEAUX ELECTRIQUE :

La vérification et le contrôle de l'ensemble d'installation électrique y compris tableaux, le remplacement du câblage défectueux conforme à l'existant, la vérification de l'ensemble des tableaux électriques et le remplacement des équipements défectueux etc. conforme à la recommandation du BET et conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°30 : FOYERS LUMINEUX SUR SIMPLE ALLUMAGE ETANCHE :

La ligne depuis le tableau de distribution en fourreau ICDE n°13 ou ICO n° 13 comprenant 3 conducteurs H07-VU 1x1,5mm² ou en câbles U1000RO2V 3x1,5 mm² dans les vides de construction jusqu'au foyer lumineux des bureaux, circulations et locaux, arrêté sur un pot de réservation encastré.

La ligne depuis le tableau de distribution en fourreau ICDE n°16 ou ICO n° 16 comprenant 3 conducteurs H07-VU 1x2,5mm² ou en câbles U1000RO2V 3x2,5 mm² posés sur chemin de câbles ou dans les vides de construction jusqu'au foyer lumineux du hall, terrasses techniques et SAS d'identification, arrêté sur un pot de réservation encastré suivant schéma unifilaire.

La ligne depuis le foyer jusqu'à l'interrupteur en fourreau ICDE n°13 ou ICO n°13 comprenant 2 conducteurs H07-VU 1x1,5mm² ou en câbles U1000RO2V 3x1,5 mm² posés sur chemin de câbles.

Un pot de réservation de l'interrupteur dans la maçonnerie.

Le fil de fer galvanisé dans les fourreaux pour le tirage des conducteurs.

L'interrupteur simple allumage étanche.

Le point lumineux avec douille et sortie de fil

La mise en place, le raccordement et la fixation de l'ensemble des équipements y compris accessoires, conformément aux règles de l'art.

Les manchons des entrées de tubes, la filerie, les saignées, conduits ICD, câblages, rebouchage, bornes, connexions, fixations et essais.

L'ensemble de l'ouvrage, fourni, posé et raccordé, y compris toutes sujétions de fourniture, de pose et de raccordement.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°31 : PRISE DE COURANT 2X16A+T ETANCHE :

Ensemble comprenant :

- La ligne depuis le tableau de distribution en fourreau ICDE n°13 ou ICO n° 13 comprenant 3 conducteurs H07-VU 1x2,5mm² jusqu'au socle de la prise de courant, arrêté sur un pot de réservation encastré.
- Un pot de réservation de la prise dans la maçonnerie.
- Le fil de fer galvanisé dans les fourreaux pour le tirage des conducteurs.
- La mise en place, le raccordement et la fixation de l'ensemble des équipements y compris accessoires, conformément aux règles de l'art.
- Les manchons des entrées de tubes, la filerie, les saignées, conduits ICD, câblages, rebouchage, bornes, connexions, fixations et essais.

L'ensemble de l'ouvrage posé et raccordé suivant le descriptif ci avant et conformément aux plans, avec fourniture et pose d'une prise de courant étanche 10/16A - 2P+T série NILOË (couleur au choix de la maîtrise d'œuvre) de marque Legrand ou équivalent y compris toutes sujétions de fourniture, de pose, de fixation et de raccordement sera payé à l'unité d'ensemble.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°32 : PANEL LED 60X60 LED 40W :

L'entreprise doit la fourniture, pose et raccordement d'un luminaire carré type panel LED encastré

Caractéristiques suivantes :

- Puissance : 40W
- Tension : 100-220 V
- Efficacité lumineuse : 80lm/W pour les 36W
- Angle d'ouverture : 180°
- Indice de rendu de couleurs : > 80
- Durée de vie : 30.000 heures
- Mise à la terre
- Il peut être posé en encastré en s'intégrant dans différents modules de plafond, mais aussi en apparent

Raccordement sera payé à l'unité.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°33 : SPLIT SYSTÈME MURAL 9000 BTU :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche d'un Climatiseur en Split système à détente directe type mural moteur inverter 9000 BTU, de marque LG, SYSTEMAIR, DAIKIN, HITACHI, TOSHIBA, CARRIER, SUMSUNG, LG, ou équivalent, à condensation par air, réversible.

Le climatiseur comprendra l'unité intérieure et extérieure ci-après dont les caractéristiques sont les suivantes :

Unité intérieure :

- ✓ Moto ventilateur centrifuge tangentiel à 3 vitesses de rotation
- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Filtre à l'air amovible en matière plastique – lavable
- ✓ Bac de recueillement condensât
- ✓ Déflecteurs d'air multidirectionnels
- ✓ Le prix également la fourniture et la pose du tube condensat jusqu'à chute d'évacuation EP la plus proche, en P.V.C de marque NICOLL, WAVIN, ou similaire, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, bouteille siphonnée, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers en PVC en acier galvanisé, essais.
- ✓ Le prix comprend également la pose d'un siphon à garde d'eau pour collecteur,

Unité extérieure :

- ✓ Moto ventilateur hélicoïde
- ✓ Compresseur hermétique rotatif
- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Grille de protection ventilateur et batterie
- ✓ Raccordements frigorifiques et électriques
- ✓ Fluide frigorifique R 410A

Entre les unités intérieure et extérieure compose de :

- ✓ Tubes cuivre des diamètres appropriés pour gaz et liquide calorifugé par manchons en matériel multicellulaire d'épaisseur 9 mm pour des raccordements frigorifiques
- ✓ Kit d'usine des raccordements électriques pour alimentation de courant alternatif 380/400 V – triphasé –

50 Hz

Régulation :

- ✓ Par télécommande infrarouge à l'affichage à cristaux liquides ayant des fonctions :
- ✓ Commande marche et arrêt
- ✓ Sélection de la mode de fonctionnement : froid – chaud – ventilation – déshumidification
- ✓ Sélection de vitesse de ventilateur
- ✓ Sélection de la température de point de consigne
- ✓ Timer

Ouvrage payé à l'unité, fourni, posé, y compris fixation, plots anti-vibratiles, socle, trappe de visite et toutes sujétions d'exécution.

Ouvrage payé à l'unité.

6 – MENUISERIES :

PRIX N°34 : PORTES PLEINE EN BOIS ROUGE MASSIF :

GENERALITES :

Les essences de bois mentionnées ci - après seront parfaitement sèches, compte tenu du climat de rabat.

Il ne sera pas toléré de pièces fendues ou voilées; tous les éléments défectueux dans un délai de 1 an (12 mois) seront refusés et seront remplacés.

Toute la menuiserie sera exécutée suivant les indications de la maîtrise d'œuvre. Les dimensions hors cadre mentionnées dans le marché sont données à titre indicatif. L'entrepreneur restera responsable des côtes qui devront obligatoirement être relevées et vérifiées sur le chantier. Elles devront être exécutées suivant les plans de détail. Les prix remis par l'entrepreneur comprendront toutes fournitures, poses et scellement, cadres et faux- cadres, ajustage et d'une façon générale, toutes sujétions concernant les travaux ci-après. Toutes les portes, fenêtres et châssis seront bordés sur 1 ou 2 faces de chambranles 70 / 20. Toutes les parties vitrées recevront des parcloles épinglées.

Tous les cadres seront feuillurés pour recevoir le vantail, vitrage et les cloisons.

MENUISERIE :

Toutes les menuiseries, seront réalisées en BOIS ROUGE du premier choix et comprendront :

- Des cadres dormants réalisés en BOIS ROUGE MASSIF de 70 X 100 mm scellés à la maçonnerie,
- Le vantail réalisé en BOIS ROUGE MASSIF suivant détail B.E.T.
- Des chambranles réalisés en BOIS ROUGE MASSIF de 20 x 70 mm aux deux faces,
- Toutes les portes comporteront des joints en caoutchouc encastrés dans la feuillure (3 par montant) destinés à amortir les bruits de fermeture.
- les pattes à scellement nécessaires, 3 paumelles électriques de 140mm pour chaque vantail et 1 butoir en caoutchouc.

QUINCAILLERIE :

Les quincailleries fournies et posées seront de première qualité et devront répondre aux normes et références approuvées par la maîtrise d'œuvre.

Tous les organes de suspension, de fermeture et de transmission seront d'un fonctionnement aisé. Ils seront en matière appropriée à leurs fonctions, compatibles avec l'ouvrage et protégés d'une manière efficace. Les ouvrants sont suspendus par quatre paumelles à fiches coulées. Pour toutes les portes et sans exception les dimensions seront celles prévues pour assurer de parfaits assemblages.

Les serrures à canon robuste de 1^{er} choix avec ensemble aérolyte en métal chromé.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°35 : STORE VERTICALE DES FENETRES EN TISSU :

Le prix comprenant la fourniture et pose des stores enrouleurs jour nuit pour les fenêtres à indiquer par le maître d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre,

Caractéristiques :

- ✓ Taille du store double (l x L): de toute dimension suivant les recommandations de maître d'œuvre, Couleur: Blanc, beige ou de toute autre couleur au choix de maître d'ouvrage La largeur du tissu est d'environ 3cm plus courte que la taille indiquée.
- ✓ Le double store pourvoit grâce aux rayures alternativement opaques et transparentes, à une alternance de luminosité
- ✓ Les accessoires de fixation et la sécurité sont fournis avec le store double pour garantir un montage facile et sûr.
- ✓ La chaînette d'une longueur de hauteur de fenêtre peut s'installer sur le côté droit ou sur le côté gauche du store.
- ✓ Condition pour les clips de fixation: profondeur du cadre de fenêtre (Min.14 mm - max.17 mm) (joint en caoutchouc inclus).
- ✓ Ce store jour nuit convenable à toutes les pièces intérieures.

Store de 1^{er} qualité au choix de maître d'ouvrage, à approuver avant toute fourniture et pose.

Y compris tous les accessoires de fixation et pose au bon fonctionnement de l'ensemble.

Ouvrage payé au mètre carré.

7 - PEINTURE – VITRERIE :

PRIX N°36 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°37 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°38 : PEINTURE SUR MUR ET PLAFOND INTERIEURS FINITION LAQUEE BRILLANTE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin D'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de laque brillante à vingt-quatre (24) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°39 : PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR MENUISERIE BOIS FINITION MATE BRILLANTE:

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture

- Brossage énergétique
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ponçage général du support
- Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.
- isoler toutes les pièces métalliques

Impression :

- Application d'une couche d'impression universelle «FORMOPRIM » diluée à 10% au White Spirit. Après un séchage de 24 heures égrenage et époussetage.

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé et ratissage au couteau, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage.

Finition :

- Application de 2 couches de laque brillante à vingt-quatre heures (24) d'intervalles. Teinte au choix du maître d'ouvrage.

Echantillon à remettre à l'approbation du BET.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°40 : PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- Brossage énergétique
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ponçage général du support
- Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche :

- Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- Application d'1 couche de laque brillante Teinte au choix du maître d'ouvrage.

L'intervalle à respecter entre les couches est de 24 heures.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°41 : VERRE NORMAL DE 6mm :

En verre à vitre normal de 6 mm d'épaisseur sans aucun défaut, ni épaufrure, les carreaux devront être coupés de manière à s'ajuster avec un jeu de 2 mm dans le fond des feuillures et à occuper les 2/3 au moins de la largeur de la feuillure. Pose à bain de mastic par parcloses en bois ou métal.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXVII - IMMEUBLE AL HOCEIMA

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET, DU laboratoire et du bureau de contrôle de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 – PEINTURE :

PRIX N°3 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Peinture sur menuiserie métallique (portes et grille de protection) finition laquée brillante :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- ✓ Brossage énergétique
- ✓ Époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ✓ Ponçage général du support
- ✓ Déroutillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- ✓ Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.
Sous - couche : - Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- ✓ Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechampissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°4 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXVIII - IMMEUBLE ANGOLA (LA DIVISION DE LA CONSTRUCTION ET DES INVESTISSEMENTS)

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :

Le prix comprend la démolition et le décapage de tout sol en granito poli, ou carreaux en faïence, dégradé ou jugé vétuste, suivant indications et prescriptions des plans du BET. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la dalle BA, y compris le nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. La démolition sera exécutée soit au burin, soit au marteau pneumatique ou autre engin.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRES :

Le prix comprend la dépose soigneuse de tous appareils sanitaires suivant indications et prescriptions du BET, y compris nettoyage, enlèvement et l'évacuation de tous déchets et gravats à la décharge publique. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°3 : DEPOSE DES APPAREILS ELECTRIQUES :

Le prix comprend la dépose des appareils électriques. Ces dernières ne seront pas récupérables après enlèvement. Y compris le nettoyage, l'évacuation et enlèvement des appareils électriques, l'évacuation des gravats à la décharge publique, rebouchage des trous et saignées. Les appareils et matériaux récupérables resteront la propriété et à la charge de l'Administration.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°4 : DECAPAGE DES ENDUITS DEFFECTUEUX ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU ENDUIT :

Le prix comprend :

- Le décapage de tout enduit fissuré, dégradé ou jugé vétuste. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la maçonnerie, y compris nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur. A exécuter conformément au DTU 26.1

- La Mise en place nouvel enduit Sur murs et plafonds, il sera de type lisse suivant le choix de la maîtrise d'œuvre, d'une épaisseur totale finie de 1,5 cm et sera exécuté en trois couches de la manière suivante :

- a) Imbibition complète du support et passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- b) Exécution d'une couche d'enduit exécutée en un ou plusieurs passages d'épaisseur ne dépassant 0,01 au mortier n°1.
- c) Exécution d'une couche de finition passée au bouclier dite fine de 0,05 d'épaisseur au mortier n°5. Le tout parfaitement dressé.

A exécuter conformément au DTU 26.1. Le prix comprend Arêtes, cueillies, larmiers, grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
- Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0,25 cm soigneusement scellé au mortier gras

- Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment

- Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0,40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.

Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

2 - ETANCHEITE :

N.B

L'Entrepreneur est tenu de présenter à ses frais à la réception provisoire des travaux un PV de réception des travaux et de leur conformité aux normes en vigueur par un bureau de control agréé à sa charge, par laquelle il garantit les travaux d'étanchéité exécutée par lui.

Des essais qualitatifs et quantitatifs seront réalisés à la charge de l'entrepreneur.

Les travaux comprendront toutes les recommandations du fournisseur et sujétions de pose.

PRIX N°6 : ETANCHEITE LEGERE DES SALLES D'EAU :

L'étanchéité légère remontera de 30 cm sur les murs et de 2 m dans les douches, elle sera prolongée de 50 cm au droit des portes et comprendra ; l'étanchéité des salles d'eau aux sols et aux murs, y compris les relevés, sera réalisée comme suit :

- Une sous couche primaire en « Concret Primer » à raison de 300g/m² ;
- Une première couche d'épaisseur de 2 mm
- Une deuxième couche d'épaisseur de 2 mm, techniquement équivalent, sera soudable au chalumeau sur la première couche.

L'ensemble sera exécuté conformément au DTU .43.1, y compris toutes les sujétions de fourniture et de pose, y compris la forme et la chape de lissage, une protection provisoire avec un lit de sable de 2 cm d'épaisseur.

Ouvrage payé au mètre carré.

3 – REVETEMENTS :

PRIX N°7 : REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME SIMILAIRE L'EXISTANT :

Revêtement de sol en carreaux grés cérame similaire l'existant, de dimension, couleur et calepinage au choix du maître d'ouvrage et le BET.

Les carreaux seront teintés dans la masse, de premier choix ayant une grande résistance à l'abrasion, n'absorbent pas l'eau, résistants à la flexion, ayant un bon tenu aux différentes températures, résistant aux produits chimiques agressifs. Calepinage et couleur : Suivant détails et indications du BET et le maître d'ouvrage.

Des échantillons seront réalisés sur lit de sable sec et sans mortier de pose, sur une surface d'au moins 2 m².

Ce prix comprend :

- La préparation des supports (piquage, nettoyage, arrosage..)
- Une forme en béton réalisée suivant les règles de l'art dosée à 300 kg de ciment CPJ 45 pour un mètre cube de mélange de sable et grain de riz (épaisseur moyenne 4,5 cm)
- La fourniture et la pose des carreaux de premier choix avec une colle spéciale
- La découpe et la finition y compris retombées et habillage de conduites sans aucune plus-value les façons de coupe.
- La fourniture et la pose des baguettes métalliques renforcés au droit des arrêtes horizontales, verticales, inclinées et courbes suivant indications de la maîtrise de chantier.
- Les joints seront ensuite coulés au ciment blanc ou au ciment teinté avant la prise du mortier suivant les indications de la maîtrise de chantier.

La protection du revêtement jusqu'à la réception. Y compris fourniture et toutes sujétions de finition et de mise en œuvre.

N.B : Avant toute pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°8 : REVETEMENT MURAL EN CARREAUX GRES CERAME SIMILAIRE L'EXISTANT :

Tous les revêtements muraux similaire l'existant comprennent le dégrossissage sur sol, murs et cloisons, le mortier de pose en ciment de 5cm d'épaisseur et dosé à 250Kg, les coupes et recoupes, les angles rentrants et saillants, les petites largeurs, les carreaux arrondis et toutes sujétions.

Tous les revêtements seront obligatoirement soumis sous forme d'échantillons au maître d'ouvrage pour agrément avant tous approvisionnements.

Fourniture et pose de carreaux de faïence au choix du maître d'ouvrage à réaliser aux endroits indiqués par le maître d'œuvre.

Les joints doivent être garnis au ciment blanc après pose, tous les carreaux de rive seront à bord arrondis.

Payé au mètre carré réel, posé pour toutes dimensions des carreaux posés, sans plus-value pour petites surfaces, faibles largeurs, compris toutes sujétions d'exécution (coupe, trous de réservation, angles inclinés, etc. ...), de fourniture de matériaux, de mise en œuvre, de protection et de nettoyage.

L'ensemble à réaliser suivant indications du BET.

N.B : avant toute pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

4 - PLOMBERIE – SANITAIRE :

PRIX N°9 : WC A L'ANGLAISE AVEC RESERVOIR :

Fourniture et pose d'un ensemble de W.C à l'Anglaise comprenant :

- Un W.C avec réservoir
- Un MECANISME DE CHASSE robuste et silencieux de même marque.
- Un abattant double en thermodur démontable de même marque.
- Un robinet d'arrêt équerre avec rosace chromée.
- Une douchette d'ablution avec un flexible, un robinet d'arrêt, un mécanisme d'arrêt en tête de la douchette en quart de tours, et des supports de fixation tous chromé ;
- Raccordement d'un ensemble de vidange en PVC 100 classe feu M1 depuis le siphon de l'appareil jusqu'à la première chute ou regard, ya compris pièces spéciales bouchons de dégorgement, support, etc.
- Raccordement de tube en polyéthylène réticulé pour EF de diamètre 13/16 depuis le collecteur jusqu'au sanitaire y compris raccord en cuivre chromé.

Y compris fourniture, pose, accessoires, percement, scellement, et toutes sujétions de fourniture de pose et de raccordement.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°10 : REVISION ET ALIMENTATION CHAUFFE EAU ELECTRIQUE :

Ce prix comprend la révision d'installation des chauffe-eaux électrique y compris la remise en état et le remplacement des pièces défectueuses conforme à la recommandation du BET et conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures, ainsi l'alimentation électrique et toutes sujétions.

Ouvrage payé au Forfait.

5 – ELECTRICITE – CLIMATISATION :

PRIX N°11 : REFECTION ET REVISION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE INTERRUPTEUR, VA ET VIENT, DOUILLE, PRISE DE COURANT+TERRE, HUBLLOT ETANCHE, APPLIQUE MURAL ETC... :

Ce prix comprend la réfection et révision de l'installation électrique existant, le remplacement des équipements défectueux interrupteur, va et vient, douille, prises de courant+terre, hublot étanche, appliques mural etc..., conforme à la recommandation du BET et conformément à la règle de l'art y compris toutes sujétions de pose et de fournitures.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°12 : PANEL LED 60X60 LED 40W :

L'entreprise doit la fourniture, pose et raccordement d'un luminaire carré type panel LED encastré

Caractéristiques suivantes :

- Puissance : 40W
- Tension : 100-220 V
- Efficacité lumineuse : 80lm/W pour les 36W
- Angle d'ouverture : 180°
- Indice de rendu de couleurs : > 80
- Durée de vie : 30.000 heures
- Mise à la terre
- Il peut être posé en encastré en s'intégrant dans différents modules de plafond, mais aussi en apparent

Raccordement sera payé à l'unité.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°13 : SPLIT SYSTÈME MURAL 9000 BTU :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche d'un Climatiseur en Split système à détente directe type mural moteur inverter 9000 BTU, de marque LG, SYSTEMAIR, DAIKIN, HITACHI, TOSHIBA, CARRIER, SUMSUNG, LG, ou équivalent, à condensation par air, réversible.

Le climatiseur comprendra l'unité intérieure et extérieure ci-après dont les caractéristiques sont les suivantes :

Unité intérieure :

- ✓ Moto ventilateur centrifuge tangentiel à 3 vitesses de rotation
- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Filtre à l'air amovible en matière plastique – lavable
- ✓ Bac de recueillement condensât
- ✓ Déflecteurs d'air multidirectionnels
- ✓ Le prix également la fourniture et la pose du tube condensat jusqu'à chute d'évacuation EP la plus proche, en P.V.C de marque NICOLL, WAVIN, ou similaire, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, bouteille siphonnée, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers en PVC en acier galvanisé, essais.
- ✓ Le prix comprend également la pose d'un siphon à garde d'eau pour collecteur,

Unité extérieure :

- ✓ Moto ventilateur hélicoïde
- ✓ Compresseur hermétique rotatif
- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Grille de protection ventilateur et batterie
- ✓ Raccordements frigorifiques et électriques
- ✓ Fluide frigorifique R 410A

Entre les unités intérieure et extérieure compose de :

- ✓ Tubes cuivre des diamètres appropriés pour gaz et liquide calorifugé par manchons en matériel multicellulaire d'épaisseur 9 mm pour des raccordements frigorifiques
- ✓ Kit d'usine des raccordements électriques pour alimentation de courant alternatif 380/400 V – triphasé – 50 Hz

Régulation :

- ✓ Par télécommande infrarouge à l'affichage à cristaux liquides ayant des fonctions :
- ✓ Commande marche et arrêt
- ✓ Sélection de la mode de fonctionnement : froid – chaud – ventilation – déshumidification
- ✓ Sélection de vitesse de ventilateur
- ✓ Sélection de la température de point de consigne
- ✓ Timer

Ouvrage payé à l'unité, fourni, posé, y compris fixation, plots anti-vibratiles, socle, trappe de visite et toutes sujétions d'exécution.

Ouvrage payé à l'unité.

PRIX N°14 : SPLIT SYSTÈME MURAL 12000 BTU :

Fourniture, pose, raccordement, mise en œuvre et installation complète en ordre de marche d'un Climatiseur en Split système à détente directe type mural moteur inverter 12000 BTU, de marque LG, SYSTEMAIR, DAIKIN, HITACHI, TOSHIBA, CARRIER, SUMSUNG, LG, ou équivalent, à condensation par air, réversible.

Le climatiseur comprendra l'unité intérieure et extérieure ci-après dont les caractéristiques sont les suivantes :

Unité intérieure :

- ✓ Moto ventilateur centrifuge tangentiel à 3 vitesses de rotation
- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Filtre à l'air amovible en matière plastique – lavable
- ✓ Bac de recueillement condensât
- ✓ Déflecteurs d'air multidirectionnels
- ✓ Le prix également la fourniture et la pose du tube condensat jusqu'à chute d'évacuation EP la plus proche, en P.V.C de marque NICOLL, WAVIN, ou similaire, y compris découpes, chutes, raccords, coudes, tés, culottes, embranchements, manchons de dilatation, tampons, bouteille siphonnée, plaques hermétiques, supports scellements, fourreaux, colliers en PVC en acier galvanisé, essais.
- ✓ Le prix comprend également la pose d'un siphon à garde d'eau pour collecteur,

Unité extérieure :

- ✓ Moto ventilateur hélicoïde
- ✓ Compresseur hermétique rotatif

- ✓ Batterie d'échange à détente directe composé des tubes en cuivre et ailettes en aluminium
- ✓ Grille de protection ventilateur et batterie
- ✓ Raccordements frigorifiques et électriques
- ✓ Fluide frigorifique R 410A

Entre les unités intérieure et extérieure compose de :

- ✓ Tubes cuivre des diamètres appropriés pour gaz et liquide calorifugé par manchons en matériel multicellulaire d'épaisseur 9 mm pour des raccordements frigorifiques
- ✓ Kit d'usine des raccordements électriques pour alimentation de courant alternatif 380/400 V – triphasé – 50 Hz

Régulation :

- ✓ Par télécommande infrarouge à l'affichage à cristaux liquides ayant des fonctions :
- ✓ Commande marche et arrêt
- ✓ Sélection de la mode de fonctionnement : froid – chaud – ventilation – déshumidification
- ✓ Sélection de vitesse de ventilateur
- ✓ Sélection de la température de point de consigne
- ✓ Timer

Ouvrage payé à l'unité, fourni, posé, y compris fixation, plots anti-vibratiles, socle, trappe de visite et toutes sujétions d'exécution.

Ouvrage payé à l'unité.

6 – MENUISERIES :

PRIX N°15 : REFECTION DE LA MENUISERIE BOIS ET ALLUMINIUM :

Ouvrage comprenant la réfection de la menuiserie bois et aluminium comprenant dépose, pose, remplacement partiel ou de l'ensemble de la partie défectueuse, le remplacement général des quincailleries, canon, serrure et des chambranles des parclose, l'ensemble sera exécuté suivant l'indication du BET et le maître d'ouvrage.

Y compris toutes sujétions pour le parfait achèvement de l'ouvrage.

Ouvrage payé à l'ensemble.

PRIX N°16 : PORTES POUR ENTREE PRINCIPALE EN ACIER GALVANISE DECOUPEE AU LASER :

Porte pour entrée principale en acier galvanisé y/c tôle de 4mm découpée au laser à deux vantaux réalisés comme suit :

Montants verticaux en cornière de 45 x 45 mm

Bâti ouvrant rectangulaire de 4 mm d'épaisseur

Traverse à hauteur de serrure

- Tôle en acier galvanisé de 4 mm d'épaisseur découpée au laser motif au choix du BET et le maître d'ouvrage.
- 8 pattes à scellement.
- 6 paumelles bichromatées de 140x16mm.
- 1 serrure à mortaiser, ou condamnation selon le cas.
- 1 ensemble de poignées chromées.
- 1 buttoir cylindrique 30 mm. En caoutchouc à tige. Monture en laiton

Motif décoratif en fer plat, tube ou rond suivant détail du BET

Les soudures seront soigneusement meulées et mastiquées, le tout réalisé suivant plan de Maître d'Œuvre.

Ouvrage payé pour fourniture, pose et scellement y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°17 : PORTES METALLIQUE DE SECURITE EN 1ER ETAGE :

Porte métallique de sécurité en 1^{er} étage à un vantail réalisée comme suit :

Montants verticaux en cornière de 45 x 45 mm

Bâti ouvrant rectangulaire de 4 mm d'épaisseur

Traverse à hauteur de serrure

- 8 pattes à scellement.
- 6 paumelles bichromatées de 140x16mm.
- 1 serrure à mortaiser, ou condamnation selon le cas.
- 1 ensemble de poignées chromées.
- 1 buttoir cylindrique 30 mm. En caoutchouc à tige. Monture en laiton

Motif décoratif en fer plat, tube ou rond suivant détail du BET

Les soudures seront soigneusement meulées et mastiquées, le tout réalisé suivant plan de Maître d'Œuvre.

Ouvrage payé pour fourniture, pose et scellement y compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°18 : GRILLE DE PROTECTION EN ACIER GALVANISE DECOUPEE AU LASER :

Ce prix rémunère grille de protection en acier galvanisé découpée au Laser.

Le calepinage doit être conforme au plan de principe du BET. Comprenant :

- système de support.
 - Tôle en acier galvanisé de 4 mm d'épaisseur découpée au laser motif au choix du BET et le maître d'ouvrage.
- Le système de fixation et les produits proposés devront avoir un avis technique conforme.
Y compris toutes sujétions, fourniture et pose, mise en œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°19 : FILM ANTIREFLET POUR VITRAGE :

Ce prix rémunère la fourniture et pose d'un film antireflet (anti-réflexive film) destiné à être appliqué sur les vitrages existants afin de réduire la réflexion lumineuse et améliorer la transmission optique.

Composition :

- Film polyester multicouche haute transparence.
- Traitement du surface anti-rayures.
- Couche antireflet traitée par dépôt sous vide (nano-revêtement).
- Adhésif acrylique optiquement clair, sans bulles, résistant aux UV.

Y compris toutes sujétions, fourniture et pose, mise en œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

7 – PEINTURE :

PRIX N°20 : PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°21 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Egrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°22 : PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- Brossage énergétique
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ponçage général du support
- Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche :

- Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24 heures.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°23 : VERNIS SUR BOIS :

Les vernis seront donc appliqués, après un nouveau ponçage à grains très fins, sur les bois déjà protégés.

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- Brossage
- ponçage général du support
- Une première couche de vernis appliquée, de préférence au pistolet et pur. Après 24 h : ponçage léger.
- Une deuxième couche de même produit pur. Après 24 h un ponçage léger une troisième couche de vernis.

Toutes ses couches appliquées, en conditions aussi sèches que possible.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXIX - BOUTIQUES PRES DE LA MOSQUEE ANNASR

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DECAPAGE DES ENDUITS CEMENTS :

Le prix comprend le décapage de tout enduit fissuré, dégradé ou jugé vétuste. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la maçonnerie, y compris nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur. A exécuter conformément au DTU 26.1

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :

La réparation et /ou le renforcement des éléments en béton armé dégradé (fissurations importantes etc. ...) et/ ou affectés par la corrosion se feront suivant indications du BET de la manière suivante :

- Etalement adéquat sur toute la surface d'influence de l'élément concerné
- Sondage au marteau et burin pour limiter les zones touchées
- Décapage de ces zones jusqu'à mise à nu des armatures et atteindre le béton sain
- Brossage et sablage jusqu'à élimination de toutes traces de rouilles et de particules non adhérentes
- Passivation des armatures par une peinture anticorrosive
- Adjonction d'armatures pour reprendre les sections détruites par la corrosion. Les nouvelles armatures doivent être correctement logées entre les anciennes armatures et doivent être scellées dans l'ancien béton par un mortier de scellement.
- Ragréage des zones décapées par la projection d'un micro béton à base de grains de riz et résine pour reprendre les sections initiales des éléments porteurs. Si les sections sont trop réduites, le chemisage par un quadrillage d'armatures de l'élément concerné s'impose.

Y compris décapage, brossage, sablage, peinture anticorrosive, armatures, ragréage, micro béton, chemisage, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur et toutes sujétions sans aucune plus-value pour travaux de réparation ou renforcement supplémentaires (chemisage etc.) nécessaires à la remise en état des éléments en béton armé dégradés ou affectés par la corrosion.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : ENDUIT EXTERIEUR LISSE AU MORTIER BATARD AVEC OU SANS JOINTS :

Sur murs et éléments de façades ne comportant pas d'indication de coffrage signalant les éléments en béton brut seront décapés, grattés, nettoyés et appliqués les enduits avec joints suivant recommandations de la maîtrise d'œuvre et exécuté en trois couches :

Après imbibition complète du support et passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage au mortier n° 1. Une couche d'enduit exécutée en un ou plusieurs passages d'épaisseur ne dépassant pas 0.01 m au mortier n° 2.

Une couche de finition passée au bouclier dite « fino » de 0.005 m d'épaisseur au mortier n°4.

Le tout parfaitement dressé compris cueillies, grillage galvanisé pour jonction entre briques et béton y compris façon de larmier et toutes sujétions.

Tous les angles des murs et piliers recevront une baguette d'angle métallique de 2.00 m de hauteur du type premier choix, y compris raccords d'enduits.

Ouvrage payé au mètre carré.

2 – ETANCHEITE :

N.B

L'Entrepreneur est tenu de présenter à ses frais à la réception provisoire des travaux un PV de réception des travaux et de leur conformité aux normes en vigueur par un bureau de control agréé à sa charge, par laquelle il garantit les travaux d'étanchéité exécutée par lui.

Des essais qualitatifs et quantitatifs seront réalisés à la charge de l'entrepreneur.

Les travaux comprendront toutes les recommandations du fournisseur et sujétions de pose.

Généralités :

Tous les travaux d'étanchéité seront exécutés conformément aux dispositions du NM 10.8.913, l'entrepreneur est tenu de respecter les prescriptions techniques et les détails d'exécution faisant partie de NM 10.8.913, sans qu'il soit nécessaire de les énumérer ou, les décrire dans le devis descriptif particulier de chaque ouvrage. Au moment de l'application de revêtement d'étanchéité, l'aire de travail devra être absolument sèche, propre, solide, débarrassée de toutes balèbres ou matières que seraient susceptibles de modifier la forme ou la qualité de ce revêtement, l'entrepreneur réceptionnera les supports, dalles, canalisations d'eau ou d'électricité traversant les terrasses et demeurera responsable de l'étanchéité qu'il aura réalisée sur ces supports. Les ouvertures devront présenter une fois terminées, des surfaces parfaitement régulières, bien dégauchies, dans tous les sens, les faîtages devront être bien rectilignes, sans inflexions ni irrégularités d'aucune espèce, toutes les rencontres des lucarnes, cheminées, ..., ainsi que les pénétrations de coupes, seront parfaitement raccordées avec les revers de couvertures. Des essais de mise en eau seront effectués, pour vérifier la tenue du revêtement de l'étanchéité, à cet effet, on établira le niveau d'eau à quelques centimètres au-dessous des points hauts des solins, on maintiendra le niveau pendant 72 heures, aucune trace d'humidité ne devra apparaître sur les plafonds ou sur les murs, dans les dix jours suivant l'essai.

PRIX N°4 : DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS – TERRASSES :

Ces travaux concernent les toits terrasses du bâtiment existant. Ces travaux comprennent :

La démolition et l'enlèvement de la totalité du complexe existant avec beaucoup de soins (protection ; complexe étanchéité existante ; forme de pente) et l'évacuation des gravats à la décharge publique.

Y compris démolition, enlèvement, évacuation des gravats, reprofilage et toutes sujétions.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES : FORME DE PENTE EN BETON :

Nettoyage, humidification et brossage de l'élément porteur pour permettre l'accrochage de la forme rapportée. La forme de pente, sera réalisée en béton dosé à 250 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de béton damée et dressée. Elle présentera des dispositions voulues pour permettre l'écoulement des eaux vers les gargouilles ou gueulards, avec une pente supérieure ou égale 1,0 % et une épaisseur minimum de 3 cm aux points bas. Elle sera correctement dressée sans aspérité et sans flache. Au droit des évacuations d'eau pluviale, un défoncement doit être aménagé dans la forme de pente pour l'encastrement des platines en plomb des gargouilles

CHAPE DE LISSAGE

Sur la forme de pente, il sera exécuté une chape de lissage de 2,0 cm d'épaisseur, au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 45 par mètre cube de sable, parfaitement dressé et lissé y compris gorge sous solins sur les bordures des reliefs et autour d'émergences.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°6 : SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Ecran d'indépendance : Un écran d'indépendance en voile de verre type AFRIVOILE ou équivalent posé librement sur le support à joint de recouvrement de 10 cm.

1ère couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP, d'épaisseur de 2,5 mm et armé d'une armature en voile de verre de 60 g/m² type AFRIFLEX ou équivalent 25 VV 60 F/F, posé librement à joint de recouvrement soudé longitudinal de 10 cm et de 15 cm transversal ;

Pose et scellement des gargouilles : Les platines des gargouilles en plomb de 2,5 mm d'épaisseur y compris le moignon de hauteur minimale de 20 cm, seront posés sur la première couche d'étanchéité préchauffé et recouvertes ensuite par la deuxième couche.

2ème couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudée en plein à joints décalés par rapport à la 1ère couche ou croisée. Les recouvrements longitudinaux sont matérialisés par la bande nue de 10 cm et à 15 cm transversaux.

Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°7 : RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :

Enduit d'Imprégnation à Froid : Application uniforme de l'E.I.F AFRIKOTE ou équivalent à raison de 300 g/m² sur les relevés et laisser sécher avant mise en œuvre l'équerre de renfort.

1^{re} couche : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 3,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m², type AFRIFLEX ou équivalent 30 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 10 cm horizontal et vertical.

Couche de finition : Feuille d'étanchéité à base de bitume modifié APP d'épaisseur de 4,0 mm, armé d'une armature en polyester de 180 g/m² en surface par paillette d'ardoise type AFRIFLEX ou équivalent 40 PY 180 F/F, soudé en plein d'un talon de 15 cm horizontal et sur toute la hauteur verticale jusqu'à le système d'écartement des eaux de ruissellement avec un recouvrement latéral de 10 cm

Les joints de recouvrement de la couche de finition seront décalés aux joints de recouvrement de l'équerre de renfort. Les Feuilles utilisés doivent avoir un certificat NM.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°8 : PROTECTIONS HORIZONTALES DES ETANCHEITES :

Une couche de désolidarisation en lit de sable de 3 cm d'épaisseur posé soigneusement sur le système d'étanchéité.

La protection, sera réalisée par des dalles en béton d'épaisseur de 4 cm et dosé à 300 kg de ciment CPJ 35 par mètre cube de béton, coulé sur place.

La protection sera fractionnée par des joints de 2 cm de largeur chaque 4m dans les deux sens et sur toutes les bordures des reliefs. Les joints doivent être garnis au bitume 1er choix.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°9 : PROTECTION DES RELIEFS D'ETANCHEITE :

La protection sera réalisée par un mortier grillagé d'épaisseur de 4 cm, dosé à 400 kg de ciment par mètre cube de sable sec avec grillage pare cage à poules ou treillis soudé à maille 50 x 50 mm avec une masse d'environ 220 g/m², fixé dans le support au-dessus du relevé d'étanchéité par trois fixations par mètre linéaire.

Dans le cas d'une protection de hauteur inférieure à 0,20 m, le grillage sera réalisé sans cette fixation mécanique.

Cette protection est fractionnée verticalement tous les 2 mètres par un joint sec.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

3 – PEINTURE :

PRIX N°10 : PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :

Tous les murs et plafonds extérieurs indiqués par le BET et le maître d'ouvrage recevront une peinture extralite étanche, réalisée comme suit :

- ✓ Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- ✓ 1 Brossage énergétique et général à la brosse chiendent.
- ✓ L'application d'une couche d'imprégnation en PRIMOREX dilué de 5 à 10% selon la porosité du support ;
- ✓ L'application de deux couches d'enduit croisées
- ✓ Une (1) sous couche de peinture en vinyle dilué à 10% ;
- ✓ Les deux (2) couches de finition en Extralite teinté au choix du BET et le maître d'ouvrage dilué à 5% ;
- ✓ Une couche supplémentaire sera demandée à l'entreprise si la finition n'est pas suffisante jusqu'à l'obtention de la satisfaction.

Sans aucune plus-value pour les petites parties ou le rechapissage, y compris toutes les fournitures et toutes les sujétions d'exécution.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°11 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.
- Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.
- Egrenage, Brossage énergétique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton
- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°12 : PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture
- Brossage énergétique
- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton,
- ponçage général du support
- Dérouillage et décalaminage du subjectile par grattage et ponçage. Lavage au solvant.

Impression :

- Application de deux couches avec un séchage de 24 heures entre les couches.

Sous - couche :

- Après un délai de séchage de 24 heures, application d'une couche

Finition :

- Application d'1 couche de laque brillante

Teinte au choix du maître d'œuvre. L'intervalle à respecter entre les couches est de 24 heures.

Ouvrage payé au mètre carré.

XXX - BOUTIQUE PRES DE LA MOSQUEE IMAM NAFIE

1 - GROS ŒUVRE :

PRIX N°1 : DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS EN PARQUET STRATIFIE :

Le prix comprend la démolition et le décapage de tout sol en parquet stratifié, dégradé ou jugé vétuste, suivant indications et prescriptions des plans du BET. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la dalle BA, y compris le nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. La démolition sera exécutée soit au burin, soit au marteau pneumatique ou autre engin.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°2 : DECAPAGE DES ENDUITS CEMENTS :

Le prix comprend le décapage de tout enduit fissuré, dégradé ou jugé vétuste. Le décapage se fera jusqu'à la mise à nu de la maçonnerie, y compris nettoyage et l'évacuation des gravats à la décharge publique. Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur. A exécuter conformément au DTU 26.1

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°3 : REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :

La reprise et le traitement des fissures se feront de la manière suivante :

- refoulement des parties de murs atteintes jusqu'à la mise à nue de la maçonnerie sur une bande de 0,50 cm de largeur,
 - Fourniture et pose d'armature de consolidation en T6 de 0,20 m de longueur, espacement tous les 0, 25 cm soigneusement scellé au mortier gras
 - Rechargement éventuel et colmatage soigné des fissures en coulis de ciment
 - Application d'un enduit grillagé (grillage galvanisé de 0, 40 m de largeur, maille de 20 x 20 mm) au mortier de ciment dosé à 350 kg de ciment CPJ 35 avec incorporation en respectant le dosage prévu par le fabricant, y compris dressage, talochage et raccords soignés avec les enduits encadrants de façon à obtenir une surface bien unie.
- Y compris grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs, déblai et évacuations des gravats à la décharge publique et à la charge de l'entrepreneur.

A exécuter conformément au DTU 26.1.

Ouvrage payé au mètre linéaire.

PRIX N°4 : ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER BATARD :

Sur murs et plafonds, il sera de type lisse suivant le choix de la maîtrise d'œuvre, d'une épaisseur totale finie de 1,5 cm et sera exécuté en trois couches de la manière suivante :

- a) Imbibition complète du support et passage d'une barbotine liquide afin d'améliorer l'accrochage.
- b) Exécution d'une couche d'enduit exécutée en un ou plusieurs passages d'épaisseur ne dépassant 0,01 au mortier n°1.
- c) Exécution d'une couche de finition passée au bouclier dite fine de 0,05 d'épaisseur au mortier n°5. Le tout parfaitement dressé.

A exécuter conformément au DTU 26.1. Le prix comprend Arêtes, cueillies, larmiers, grillage galvanisé à la jonction des briques et béton, Baguettes d'angles et toutes sujétions, sans plus-value pour petites parties ou faibles largeurs.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°5 : CUVLAGE DES MUR EN SIKA :

Le cuvelage des murs au niveau de soubassement Conformément au DTU 14.1, l'épaisseur totale des revêtements ne sera pas inférieure à 24 mm.

Afin de permettre les reprises d'enduits, chaque couche sera arrêtée environ à 20 cm en retrait de la précédente. On veillera à éviter toute dessiccation des couches d'enduit. On évitera en particulier les courants d'air.

1/ Couche d'accrochage :

- Projection d'un mouchetis d'accrochage de 1 mm à 2 mm d'épaisseur environ composé de :
1 volume de sable et 1 volume de ciment mélangés à sec et gâchés à l'aide d'une solution de SIKALATEX M (1 volume de SIKALATEX M pour 2 volumes d'eau).
- ou sur paroi sablée ou lavée à l'eau sous pression:
- Application d'une couche de SIKATOP M 121 à la taloche crantée sur toute la surface (2 à 4 kg/m²).

2/ Première couche

Sur ce mouchetis encore tendre, application de la première couche de mortier dosé à 700 kg de ciment CPJ 45 par m3 de sable et adjuvanté de SUPER SIKALITE à raison de 2% du poids de ciment sur une épaisseur de 11 à 15 mm.

3/ Couche d'adhérence

Dès le début de prise de la première couche, projection d'un jeté clair dosé à 700 kg de ciment CPJ 45 par m3 de sable pour assurer l'adhérence de la deuxième couche sur la première.

4/ Deuxième couche

Sur la couche d'adhérence, après le début de prise, application de la deuxième couche d'enduit dosé à 600 kg de ciment CPJ 45 par m3 de sable et adjuvanté de 2% de SUPER SIKALITE sur une épaisseur de 11 à 15 mm et longuement surfacé à la taloche.

NOTA : L'entreprise doit fournir les essais sur le cuvelage par le laboratoire.

Ouvrage payé au mètre carré.

2 – REVETEMENTS :

PRIX N°6 : REVETEMENT DE SOL EN PARQUET STRATIFIE V/C PLINTHE :

Ce prix concerne l'exécution de revêtement de sols en parquet de 8mm y compris plinthes, suivant l'échantillon approuvé par la maîtrise d'œuvre, plans de calepinage, couleur et finition au choix du BET et du maître d'ouvrage et comprenant : Fourniture et pose d'un parquet de type kronotex ou similaire de 8 mm d'épaisseur, pose sur une mousse de protection étanche adapté au sol.

Réalisées des plinthes en bois de 7 cm de hauteur moyenne.

Les raccordements au-dessus des plinthes seront parfaitement dressés

Couleur et trame de pose selon le choix du BET et le maître d'ouvrage y compris tous accessoires (joints de seuils).

Y/c toutes sujétions de la fourniture et pose.

N.B : avant tout pose ; l'entrepreneur doit présenter des échantillons à approuver par la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

Ouvrage payé au mètre carré.

3 – PEINTURE :

PRIX N°7 : PEINTURE DECORATIVE STUCCO OU AUTRES SUR MURS INTERIEURS :

Gratter, décaper et brosser avant l'application de la peinture

Sur enduit taloché des murs intérieurs de tous les chambres, teinte à soumettre à l'approbation de Maître d'Œuvre, exécuté comme suit :

- * Egrenage, ponçage et rebouchage éventuel des fissures, trous, etc.

- * Brossage énergique à la brosse chiendent des enduits, afin d'enlever toutes les parties non adhérentes (sablonneuses ou autres).

- * Rebouchage éventuel des fissurations, trous et imperfections diverses.

- * Enduisage à l'enduit, pour obtenir une surface parfaite.

- * Ponçage général de l'enduit.

- * Application d'une couche de peinture chiffonnée pure (stucco, anbra, khayal, fayrouz, amwaj ou autres suivant le choix du maître d'ouvrage).

- * Délais de séchage entre les couches de peinture : 4 (quatre) heures.

- * Délais de séchage entre les couches d'enduit : 24 (vingt-quatre) heures.

Ouvrage payé au mètre carré.

PRIX N°8 : PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :

Comprenant :

Travaux préparatoires :

- Grattage de la totalité de l'ancienne peinture partie existant.

- Brossage énergique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes.

- Egrenage, Brossage énergique à la brosse à chiendent des enduits ciment afin d'enlever toutes les parties non adhérentes

- époussetage ou lavage à l'eau avec ragréage sur béton

- ponçage général du support

Impression :

- 1 couche d'impression fixatrice

Travaux d'enduisage :

- Enduisage repassé ou 1 rebouchage partiel, Égrenage de l'enduit au papier abrasif fin et époussetage

Finition :

- Application de 2 couches de la peinture vinylique à douze (12) heures d'intervalles ; Teinte au choix du maître d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre carré.

CHAPITRE IV : BORDEREAU DES PRIX-DETAIL ESTIMATIF

N° d'article	DESIGNATION	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
I - RESIDENCE EL MANSOUR					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	5,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	20,00		
2 - PEINTURE					
3	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	2 745,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	820,00		
II - RESIDENCE ROYALE					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :	M2	36,00		
2	- DEPOSE DES CANALISATIONS EN CIMENT :	Ens	1,00		
3	- CURAGE ET NETTOYAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT :	Ens	1,00		
4	- BUSES EN PVC SERIE 1 Ø 315 mm :	ML	30,00		
2 - ETANCHEITE					
5	- FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :	M2	11,00		
6	- SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :	M2	36,00		
3 - REVETEMENTS					
7	- REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME ANTIDERAPANT :	M2	36,00		
4 - PEINTURE - VITRERIE					
8	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 587,00		
9	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	775,00		
10	- VERRE TRANSLUCIDE DE 6MM :	M2	12,00		
III - IMMEUBLE MOULAY RACHID					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	30,00		

2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	30,00		
2 - PEINTURE					
3	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 546,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	998,00		
<u>IV - IMMEUBLE AL ABTAL</u>					
1 - PEINTURE					
1	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M²	1 054,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	729,00		
<u>V - RESIDENCE AL KEBIBAT</u>					
1 - PEINTURE					
1	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	3 976,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	3 217,00		
<u>VI - AL KEBIBAT 2</u>					
1 - PEINTURE					
1	- PEINTURE VINYLQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	3 247,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	1 598,00		
<u>VII - RESIDENCE MADAGASCAR</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :	ML	96,00		
2	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	30,00		
3	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	60,00		
2 - ETANCHEITE					
4	- DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS - TERRASSES	M2	343,00		
5	- FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :	M2	343,00		
6	- SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :	M2	343,00		
7	- RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :	ML	178,00		
8	- PROTECTIONS HORIZONTALES EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :	M2	343,00		

9	- PROTECTION DES RELIEFS EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :	ML	178,00		
3 - PEINTURE - VITRERIE					
10	- PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	5 336,00		
11	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	4 445,00		
12	- VERRE ARME DE 4MM :	M2	26,00		
<u>VIII - IMMOBILIER FLEURI</u>					
1 - PEINTURE					
1	- PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 760,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	1 671,00		
<u>IX - IMMEUBLE KOUZANE</u>					
1 - EVACUATION					
1	- REPARATION FUITTE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :	F	1,00		
2 - PEINTURE					
2	- PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	853,00		
3	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	569,00		
<u>X - IMMEUBLE ZAGOURA</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC...) :	M2	11,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	53,00		
2 - PEINTURE					
3	- PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 559,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	324,00		
<u>XI - IMMEUBLE YANBOUA</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- CURAGE ET NETTOYAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EXISTANT :	Ens	1,00		
2 - PEINTURE					

2	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	404,00		
3	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	491,00		

XII - IMMEUBLE BAGHDAD**1 - PEINTURE**

1	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	943,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	927,00		

XIII - IMMEUBLE OUAZZANE**1 - GROS ŒUVRE**

1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	30,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	80,00		

2 - PEINTURE

3	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	612,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	414,00		

XIV - IMMEUBLE TAZA (GABES)**1 - GROS ŒUVRE**

1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	6,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	30,00		

2 - PEINTURE

3	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	448,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	508,00		

XV - IMMEUBLE JABLI**1 - PEINTURE**

1	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	592,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	538,00		

XVI - DAÂNOUNIA

1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	20,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	60,00		
2 - PEINTURE					
3	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 804,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	652,00		
XVII - IMMEUBLE TOGO (MASSA)					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :	ML	80,00		
2	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	6,00		
3	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	20,00		
2 - ETANCHEITE					
4	- DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS - TERRASSES	M2	209,00		
5	- FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :	M2	209,00		
6	- SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :	M2	209,00		
7	- RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :	ML	97,00		
8	- PROTECTIONS HORIZONTALES EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :	M2	209,00		
9	- PROTECTION DES RELIEFS EN CARREAUX LOCAL DE 20x20cm :	ML	97,00		
3 - PEINTURE					
10	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	436,00		
11	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	444,00		
XVIII - RESIDENCE AL HIND					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES – POUTRES ETC....) :	M2	30,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	60,00		
3	- CLAUSTRA EN BETON :	M2	13,00		

2 - PEINTURE

4	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	4 383,00		
5	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	2 987,00		

XIX - IMMEUBLE BEYROUTH**1 - GROS ŒUVRE**

1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	25,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	60,00		

2 - PEINTURE

3	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	2 085,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	971,00		

XX - IMMEUBLE AL BOUNDOKIA**1 - EVACUATION**

1	- REPARATION FUITE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :	F	1,00		
---	---	---	------	--	--

2 - PEINTURE

2	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	893,00		
3	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	699,00		

XXI - IMMEUBLE ABOU FARIS AL MARINI**1 - PEINTURE**

1	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 184,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	484,00		

XXII - IMMEUBLE HIMS**1 - GROS ŒUVRE**

1	- DEPOSE PORTE EN BOIS :	U	1,00		
2	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	20,00		
3	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	40,00		

2 - MENUISERIES

4	- PORTES PLEINE EN BOIS ROUGE MASSIF Y/C PEINTURE :	M2	3,00		
3 - PEINTURE					
5	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 261,00		
6	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	786,00		
<u>XXIII - IMMEUBLE PATRICE LUMUMBA</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	10,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	30,00		
2 - EVACUATION					
3	- REPARATION FUITE ET REPRISE D'EVACUATION EN PVC DE TOUS DIAMETRES :	F	1,00		
3 - PEINTURE					
4	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	857,00		
5	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	505,00		
<u>XXIV - IMMEUBLE IBN AL KHATIB</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	20,00		
2 - PEINTURE					
2	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	1 724,00		
3	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	1 319,00		
<u>XXV - IMMEUBLE AVENUE D'ALGER</u>					
1 - PEINTURE					
1	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	313,00		
2	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	282,00		
<u>XXVI - NEDHARAT DES HABOUS</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- DEMOLITION DES CLOISONS EN TOUT GENRE :	M2	3,00		
2	- DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :	M2	147,00		

3	- DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRES :	U	8,00		
4	- DEPOSE DES TUYAUTERIES ET CANALISATIONS :	Ens	1,00		
5	- DEPOSE DES APPAREILS ELECTRIQUES :	U	49,00		
6	- DEPOSE CHAUFFE EAU ELECTRIQUE :	U	2,00		
7	- REFECTION D'ACROTERE EN BETON ARME :	ML	32,00		
2 - ETANCHEITE					
8	- DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS - TERRASSES	M2	388,00		
9	- FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :	M2	367,00		
10	- SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE AUTOPROTEGE :	M2	367,00		
11	- RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE AUTOPROTEGE :	ML	105,00		
12	- ETANCHEITE LEGERE DES SALLES D'EAU :	M2	49,00		
3 - REVETEMENTS					
13	- REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME ANTIDERAPANT :	M2	26,00		
14	- REVETEMENT DE SOL EN BEJIMATE SIMILAIRE L'EXISTANTE :	M2	31,00		
15	- REVETEMENT MURAL EN CARREAUX GRES CERAME :	M2	97,00		
4 - PLOMBERIE - SANITAIRE					
16	- TUYAUTERIE EN PPR DE TOUS DIAMETRE :	ML	80,00		
17	- VANNE D'ARRET DE TOUT DIAMETRE :	U	2,00		
18	- TUYAUTERIE EN PVC DN 50 mm :	ML	8,00		
19	- TUYAUTERIE EN PVC DN 75 mm :	ML	12,00		
20	- TUYAUTERIE EN PVC DN 110 mm :	ML	10,00		
21	- TUYAUTERIE EN PVC DN 125 mm :	ML	30,00		
22	- GARGOUILLES EN PLOMB :	U	5,00		
23	- SIPHONE DE SOL EN INOX 20x20cm :	U	2,00		
24	- WC A LA TURQUE :	U	2,00		
25	- WC A L'ANGLAISE AVEC RESERVOIR :	U	2,00		
26	- LAVABO SUR COLONNE :	U	4,00		
27	- CHAUFFE EAU ELECTRIQUE DE 100 L :	U	2,00		
5 - ELECTRICITE - CLIMATISATION					
28	- REFECTION ET REVISION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE EXISTANT :	Ens	1,00		
29	- REFECTION ET REVISION TABLEAUX ELECTRIQUE	Ens	1,00		
30	- FOYERS LUMINEUX SUR SIMPLE ALLUMAGE ETANCHE :	U	6,00		
31	- PRISE DE COURANT 2X16A+T ETANCHE :	U	2,00		

32	- PANEL LED 60X60 LED 40W :	U	43,00		
33	- SPLIT SYSTÈME MURAL 9000 BTU :	U	11,00		
6 - MENUISERIES					
34	- PORTES PLEINE EN BOIS ROUGE MASSIF :	M2	3,00		
35	- STORE VERTICALE DES FENETRES EN TISSU :	M2	132,00		
7 - PEINTURE - VITRERIE					
36	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :	M2	1 050,00		
37	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	3 501,00		
38	- PEINTURE SUR MUR ET PLAFOND INTERIEURS FINITION LAQUEE BRILLANTE :	M2	75,00		
39	- PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE SUR MENUISERIE BOIS FINITION MATE BRILLANTE :	M2	378,00		
40	- PIENTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	255,00		
41	- VERRE NORMAL DE 6mm :	M2	6,00		
<u>XXVII - IMMEUBLE AL HOCEIMA</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	6,00		
2	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	10,00		
2 - PEINTURE					
3	- PEINTURE VINYLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS Y/C PEINTURE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	172,00		
4	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	300,00		
<u>XXVIII - IMMEUBLE ANGOLA (LA DIVISION DE LA CONSTRUCTION ET DES INVESTISSEMENTS)</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS ET MURS EN GRANITO POLI, OU CARREAUX EN FAIENCE :	M2	135,00		
2	- DEPOSE DES APPAREILS SANITAIRES :	U	10,00		
3	- DEPOSE DES APPAREILS ELECTRIQUES :	U	183,00		
4	- DECAPAGE DES ENDUITS DEFFECTUEUX ET MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU ENDUIT :	M2	20,00		
5	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	60,00		
2 - ETANCHEITE					
6	- ETANCHEITE LEGERE DES SALLES D'EAU :	M2	135,00		
3 - REVETEMENTS					

7	- REVETEMENT DE SOL EN CARREAUX GRES CERAME SIMILAIRE L'EXISTANT :	M2	62,00		
8	- REVETEMENT MURAL EN CARREAUX GRES CERAME SIMILAIRE L'EXISTANT :	M2	72,00		
4 - PLOMBERIE - SANITAIRE					
9	- WC A L'ANGLAISE AVEC RESERVOIR :	U	10,00		
10	- REVISION ET ALIMENTATION CHAUFFE EAU ELECTRIQUE :	F	1,00		
5 - ELECTRICITE - CLIMATISATION					
11	- REFECTION ET REVISION DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE INTERRUPTEUR, VA ET VIENT, DOUILLE, PRISE DE COURANT+TERRE, HUBLOT ETANCHE, APPLIQUE MURAL ETC... :	Ens	1,00		
12	- PANEL LED 60X60 LED 40W :	U	183,00		
13	- SPLIT SYSTEME MURAL 9000 BTU :	U	27,00		
14	- SPLIT SYSTEME MURAL 12000 BTU :	U	4,00		
6 - MENUISERIES					
15	- REFECTION DE LA MENUISERIE BOIS ET ALLUMINIUM :	Ens	1,00		
16	- PORTES POUR ENTREE PRINCIPALE EN ACIER GALVANISE DECOUPEE AU LASER :	M2	12,00		
17	- PORTES METALLIQUE DE SECURITE EN 1ER ETAGE	M2	2,00		
18	- GRILLE DE PROTECTION EN ACIER GALVANISE DECOUPEE AU LASER :	M2	6,00		
19	- FILM ANTIREFLET POUR VITRAGE :	M2	150,00		
7 - PEINTURE					
20	- PEINTURE VINLIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :	M2	2 310,00		
21	- PEINTURE VINLIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	420,00		
22	- PIENTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	418,00		
23	- VERNIS SUR BOIS :	M2	587,00		
<u>XXIX - BOUTIQUES PRES DE LA MOSQUEE ANNASR</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- DECAPAGE DES ENDUITS CEMENTS :	M2	5,00		
2	- REPARATION ET /OU RENFORCEMENT DES ELEMENTS EN BETON ARME DEGRADEES OU AFFECTES PAR LA CORROSION (DALLES - POUTRES ETC....) :	M2	10,00		
3	- ENDUIT EXTERIEUR LISSE AU MORTIER BATARD AVEC OU SANS JOINTS :	M2	5,00		
2 - ETANCHEITE					
4	- DEMOLITION ET ENLEVEMENT DES ETANCHEITES ANCIENNES DES TOITS - TERRASSES	M2	87,00		
5	- FORME DE PENTE ET CHAPE DE LISSAGE DES TERRASSES PLANES :	M2	87,00		

6	- SYSTEME D'ETANCHEITE BICOUCHE :	M2	87,00		
7	- RELIEFS D'ETANCHEITE BICOUCHE :	ML	41,00		
8	- PROTECTIONS HORIZONTALES DES ETANCHEITES :	M2	87,00		
9	- PROTECTION DES RELIEFS D'ETANCHEITE :	ML	41,00		
3 - PEINTURE					
10	- PEINTURE VINILIQUE ETANCHE SUR MURS EXTERIEURS :	M2	22,00		
11	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	274,00		
12	- PEINTURE GLYCEROPHTALIQUE LAQUEE SUR MENUISERIE METALLIQUE :	M2	65,00		
<u>XXX - BOUTIQUE PRES DE LA MOSQUEE IMAM NAFIE</u>					
1 - GROS ŒUVRE					
1	- DEMOLITION ET DECAPAGE DES SOLS EN PARQUET STRATIFIE :	M2	13,00		
2	- DECAPAGE DES ENDUITS CEMENTS :	M2	32,00		
3	- REPRISE ET TRAITEMENT DES FISSURES SUR MUR EXTERIEURS ET INTERIEURS :	ML	30,00		
4	- ENDUIT INTERIEUR AU MORTIER BATARD :	M2	32,00		
5	- CUVLAGE DES MUR EN SIKA :	M2	11,00		
2 - REVETEMENTS					
6	- REVETEMENT DE SOL EN PARQUET STRATIFIE Y/C PLINTHE :	M2	13,00		
3 - PEINTURE					
7	- PEINTURE DECORATIVE STUCCO OU AUTRES SUR MURS INTERIEURS :	M2	32,00		
8	- PEINTURE VINILIQUE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS FINITION MATE :	M2	37,00		
TOTAL H.T :					
TVA 20 % :					
TOTAL T.T.C :					

ARRETE LE PRESENT BORDEREAU DES PRIX DETAIL ESTIMATIF A LA SOMME DE : (T.T.C)

.....

PAGE N° 109 ET DERNIERE

Marché passé par appel d'offres ouvert sur offres de prix N° 09/NHR/BH/2025 en vertu de l'article 33 et l'article 34 paragraphe 3 alinéa 3 de l'arrêté du Ministre des Habous et des Affaires Islamiques n° 258.13 du 6 Dou Lkiada 1434 (13 septembre 2013) fixant le règlement des marchés des travaux, fournitures et de services conclut par l'Administration des Habous au profit des Habous Publics.

Relatif aux

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE PEINTURE DES FAÇADES
EXTERIEURES ET DES PARTIES COMMUNES DE PLUSIEURS IMMEUBLES
ET BIENS HABOUS SIS AU TERRITOIRE DE LA NEDHARAT DES HABOUS
DE RABAT.**

Lu, accepté et arrêté par l'Entrepreneur A la somme de :

.....DHS TTC

(.....)

.....Dirhams toutes taxes comprises)

Le :



Rabat, le :

Présenté par Monsieur le Nadher des Habous de Rabat

Nadhir des Habous de Rabat

Mohamed AIT ABOU

Rabat, le :

Visa du Contrôleur financier local à la Nédharat des Habous de Rabat

Rabat, le :

Approuvé par Monsieur le Ministre des Habous et des Affaires Islamiques

Rabat, le :

